

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(48^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 3 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4715).
2. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4715).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Réponses de M. le ministre d'Etat et de Mme le secrétaire d'Etat aux questions de : MM. Gérard Bapt, Jean Lacombe, Pierre Lagorce, Alain Peyrefitte, Eric Raoult, Charles Ehrmann, Jean-Marie Caro, Jean-Paul Fuchs, Gérard Grignon, Charles Pistre, Jean Proveux, Richard Cazenave, René Rouquet.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COOPÉRATION

I. - Affaires étrangères

Etat B (p. 4733)

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 4733)

Titre IV. - Adoption (p. 4733)

Etat C (p. 4733)

Titres V et VI. - Adoption (p. 4733)

Après l'article 89 (p. 4733)

Amendement n° 38 rectifié de M. Wiltzer : MM. Pierre-André Wiltzer, André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères ; Mme le secrétaire d'Etat, M. Jean-Marie Caro. - Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

3. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 4734).
4. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 4734).
5. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 4735).
6. **Dépôt d'un rapport** (p. 4735).
7. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 4735).
8. **Dépôt d'une proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat** (p. 4735).
9. **Ordre du jour** (p. 4735).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE MAZEAUD,

vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 17 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 :

Affaires étrangères (suite).

Mercredi 4 novembre à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Coopération et développement ;

Transports terrestres, routes et sécurité routière.

Jeudi 5 novembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Agriculture et développement rural ; B.A.P.S.A.

Vendredi 6 novembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Transport aérien, météorologie ; aviation civile ;

Travail, emploi et formation professionnelle.

Samedi 7 novembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; Journaux officiels ;

Culture.

Lundi 9 novembre à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Défense ;

Enseignement scolaire.

Mardi 10 novembre à neuf heures trente et seize heures :

Enseignement scolaire (suite) ;

Enseignement supérieur.

Jeudi 12 novembre à dix heures, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Environnement ;

Jeunesse et sports.

Vendredi 13 novembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Aménagement du territoire ;

Urbanisme, logement et services communs.

Samedi 14 novembre à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Mer ;

Anciens combattants ;

Communication.

Lundi 16 novembre à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Industrie et commerce extérieur ;

Commerce et artisanat.

Mardi 17 novembre à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; monnaies et médailles ;

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

2

LOI DE FINANCES POUR 1993

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits.

La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

Mme Catherine Tasca, secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, l'action culturelle et la coopération scientifique et technique menées par le ministère des affaires étrangères donnent à la France une place singulière dans le concert des nations et lui confèrent un rayonnement universel, comme l'a constaté M. Gaubert dans son rapport spécial.

Le président Bellon, et avec lui tous les orateurs, ont justement souligné les extraordinaires mutations du contexte international et les charges accrues qui en découlent pour la France.

Cette action culturelle a su conforter notre diplomatie dans les évolutions rapides de ces dernières années et renforcer aussi notre présence économique.

Le renforcement de la francophonie en est un axe permanent. Comme l'a souligné M. Bardin, la francophonie sous-tend de fait toute notre coopération : elle la précède ou l'accompagne. D'où l'intérêt du regroupement, au sein du Gouvernement, de l'action culturelle extérieure et de la francophonie.

La progression considérable des moyens budgétaires au cours des cinq dernières années a été à la mesure des enjeux.

Alors qu'en 1988 le budget s'élevait à 3,8 milliards, il a atteint près de 5,3 milliards en 1992 et approchera 5,5 milliards en 1993, soit, sur cinq ans, une augmentation de 44 p. 100.

Vos rapporteurs, notamment M. Bardin et M. Xavier Deniau, ont évoqué les régulations. Certes, nous sommes tous tenus par la rigueur budgétaire que l'Etat s'impose à lui-même. Mais nous avons pu, alors que certaines hypothèses très sévères avaient été évoquées, limiter cette régulation de façon supportable en 1992. En effet, les annulations, ou plutôt les blocages de crédits ont porté sur 205 millions de francs en crédits d'intervention et sur 16 millions en crédits d'investissement, sur une enveloppe globale de 5,3 milliards.

Il n'y a pas, monsieur Deniau, je tiens à vous rassurer, de nouveau « trou » de la direction générale, parce que celle-ci est conduite à prévoir normalement une certaine surprogrammation en début d'année pour faire face à d'inévitables abandons d'opérations par certains de nos partenaires. Le ministre d'Etat et moi-même veillons particulièrement à ce que cette surprogrammation reste strictement contrôlée.

Ces moyens accrus ont permis de renforcer un réseau culturel et éducatif unique au monde, avec 9 400 agents expatriés dans près de 150 pays, 300 établissements d'enseignement, 200 Alliances françaises, 130 instituts et centres culturels, 28 centres scientifiques et techniques.

Je remercie M. Delehedde d'avoir rendu compte des efforts de rationalisation et de modernisation de notre administration chargée de l'action culturelle extérieure.

Les orientations de notre action culturelle sont conformes à nos priorités politiques et à nos intérêts permanents.

L'action culturelle a tout d'abord épaulé notre diplomatie face à la construction européenne et à la solidarité dans l'Europe des Douze, mais aussi face aux besoins créés par l'ouverture des pays d'Europe centrale et orientale : les crédits ont été multipliés par cinq depuis 1989. Notre action a aussi accompagné les changements profonds intervenus dans la péninsule indochinoise : les crédits y ont été multipliés par trois. Elle a témoigné également de notre volonté de renforcer les liens avec le Proche-Orient et les trois pays d'Afrique du Nord, en particulier dans le domaine audiovisuel, aujourd'hui tout à fait essentiel. Beaucoup d'orateurs ont exprimé leur attachement au Liban : notre coopération culturelle avec ce pays s'élève à 51 millions de francs, inscrits au titre IV, ce qui représente la première enveloppe au Moyen-Orient et la huitième dans le monde.

Au total, ces trois régions ont vu leur part dans les crédits d'intervention du ministère passer de 38,5 p. 100 en 1988 à 55,8 p. 100 en 1992, proportion qui sera maintenue en 1993.

Au-delà de ces orientations géographiques, il est un espace politique qui traverse ces régions et les recoupe largement, avec lequel nous entretenons une coopération privilégiée : je veux parler de l'espace francophone qui comprend, comme l'a souligné M. Gaubert, quelque 250 millions de locuteurs. L'action culturelle en est le ciment. Nous lui avons donné, depuis le sommet de Chaillot en décembre dernier, une impulsion nouvelle, un accrochage politique plus fort, une organisation institutionnelle clarifiée.

La francophonie progresse, et c'est heureux. Aujourd'hui, elle regroupe quarante-sept Etats et communautés avec notamment l'arrivée de deux pays de l'Est, la Roumanie et la Bulgarie, alors qu'elle ne comptait qu'une trentaine de pays en 1986. Elle aborde maintenant les thèmes les plus actuels, tels que la constitution d'un Etat de droit, la démocratisation, le développement économique, l'éducation. Elle est l'espace privilégié de notre coopération Nord-Sud, de notre indispensable solidarité avec le Sud. En 1993, les crédits destinés à la francophonie augmenteront de 14 p. 100.

M. Xavier Deniau s'est inquiété de l'exécution des décisions du sommet de Chaillot. Je veux lui donner l'assurance que celle-ci est bonne puisqu'à ce jour, 75 p. 100 de la contribution française pour 1992, soit 120,3 millions de francs sur 160,7 millions prévus, ont déjà été versés au Fonds multilatéral unique. J'ajoute que les actes du sommet de Chaillot seront publiés d'ici à quelques jours.

Les orientations sectorielles de notre politique épousent les changements de notre temps.

Comme l'a souligné M. Gaubert, rapporteur spécial, notre action en faveur de la langue française est l'épine dorsale de notre politique culturelle extérieure. En effet, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, les centres et instituts culturels, les Alliances françaises, mais aussi l'action audiovisuelle contribuent tous à la diffusion de notre langue. Il en est de même de nos interventions dans le domaine scientifique et technique, et dans celui de la coopération universitaire internationale.

Ainsi, la création en 1990 de l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger a permis de scolariser dans de meilleures conditions qu'auparavant 50 000 élèves français et 100 000 élèves étrangers dans 316 établissements. En 1993, l'agence bénéficiera de 50 millions de francs supplémentaires pour revaloriser les carrières des enseignants et de 10 millions de plus pour les bourses scolaires, ce qui portera à 116 millions de francs les crédits disponibles pour cette aide essentielle.

J'ajoute, et cela rencontre le souhait exprimé par M. Bardin, que j'ai demandé à l'agence d'étudier avec son conseil d'administration les redéploiements qui permettraient de porter ce chiffre à 130 millions de francs.

Quant à la gestion des personnels de l'agence, nous avons renforcé ses moyens à Paris par le transfert, avec le ministère de la coopération, de huit emplois budgétaires.

A l'étranger, l'agence garantit les rémunérations des recrutés locaux dans la mesure où les établissements respectent la carte scolaire.

Nous entendons également prolonger l'effort réalisé dans l'enseignement secondaire par la création de filières francophones universitaires, telles que celle que le Président de la République a inaugurée, à Galatasaray cette année.

L'action audiovisuelle occupe une place sans cesse plus importante dans notre présence culturelle à l'étranger. En 1992, elle aura mobilisé près de 850 millions de francs. Là également, l'effort sera accentué en 1993 puisque l'enveloppe passera à 931 millions de francs. L'action audiovisuelle représente aujourd'hui une force irremplaçable de diffusion culturelle, une fenêtre ouverte sur le monde et un appui pour toutes les autres formes de coopération.

Le bilan de l'audiovisuel extérieur à la fin de 1992 est impressionnant, puisqu'il touche pour la première fois toutes les régions du monde. En effet, depuis quelques jours, le signal de TV 5 est aussi reçu en Amérique latine. Canal France International touche 170 millions de foyers dans quarante-quatre pays, TV 5 près de 40 millions de foyers câblés. Quant à France 2, elle touche en Tunisie neuf millions de foyers et son journal est diffusé à New York, à Chicago et à la Nouvelle-Orléans. Enfin Radio France International est diffusée sur l'ensemble du globe en quatorze langues et bientôt seize.

Comme vous le voyez, le bilan du développement réalisé sous l'impulsion du Conseil audiovisuel extérieur de la France, présidé par le Premier ministre, est significatif. Il va falloir à présent affiner notre dispositif pour mieux cerner nos cibles, améliorer et rationaliser notre couverture satellitaire, développer plus encore le partenariat et la réciprocité des échanges avec les radiodiffuseurs étrangers.

Troisième axe sectoriel de notre présence culturelle à l'étranger, l'action artistique est très importante. Nous y consacrons près de 100 millions de francs. Elle est mise en œuvre par l'Association française d'action artistique, dont nous venons de célébrer le soixante-dixième anniversaire.

Nous ajoutons aujourd'hui à la participation traditionnelle aux grandes manifestations à l'étranger une dimension de coopération permanente, grâce à des échanges, des coproductions, des résidences d'artistes, des ateliers et grâce à l'accueil de près de 500 boursiers chaque année.

Quatrième dimension sectorielle, l'aide publique au développement constitue une dimension essentielle d'une diplomatie à l'écoute des problèmes du tiers monde et soucieuse

d'y répondre efficacement. Une meilleure dynamique s'est instaurée ces dernières années entre les différents acteurs français. J'ai bien noté que c'était une préoccupation de plusieurs d'entre vous.

Ces acteurs français sont nombreux : ministères des affaires étrangères, de la coopération et des finances. Caisse centrale de coopération économique et plusieurs ministères techniques : culture, recherche et éducation nationale.

Je m'attache à assurer une véritable concertation interministérielle, comme l'ont souhaité MM. Bardin et Deniau. Nous sommes en liaison constante avec tous ces ministères, notamment avec celui des finances. De ce point de vue, la dimension francophone, qui traverse le découpage classique entre pays du champ et pays hors champ, est un véritable axe fédérateur.

La péninsule indochinoise devrait bénéficier de cette coopération interministérielle dès 1993 et le suivi du sommet de Rio sera assuré de la même manière.

A l'avenir nous devons à la fois mieux coordonner et décloisonner nos actions.

Nous allons conforter ces synergies entre les différents départements ministériels et je souhaite aussi articuler davantage notre action bilatérale avec les programmes multilatéraux, ceux de la Communauté européenne, mais aussi du PNUD, de l'Agence de coopération culturelle et technique ou de la Banque mondiale. C'est dans cet esprit que nous allons définir la programmation pour 1993.

Il nous faut aussi créer une plus grande connivence entre les différents maillons de notre dispositif à l'étranger : instituts, centres de recherche, Alliances françaises, afin de les faire mieux travailler ensemble. Cette démarche, déjà engagée depuis deux ans, a d'ores et déjà produit d'excellents résultats dans plusieurs régions du monde.

Je souhaite enfin œuvrer plus concrètement et de façon plus permanente en association et en complémentarité avec les intervenants non étatiques : collectivités locales, organisations non gouvernementales, entreprises présentes à l'étranger.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, les moyens tant humains que matériels mis par la France au service de cette politique culturelle, scientifique et technique à l'étranger sont uniques, dans leur volume, leur agencement et de par le réseau sur lequel ils s'appuient.

Comme l'a souhaité notamment le rapporteur spécial, tous nos efforts aujourd'hui tendent à renforcer la rigueur de la gestion, à coordonner et à fédérer toutes ces actions sur le terrain.

Notre action culturelle est très largement l'image de notre pays à l'étranger. Elle y constitue l'originalité, la spécificité de la France et sa première réponse à l'attente des peuples, en particulier de la jeunesse de nombreux pays en quête, aujourd'hui, d'une plus forte expression de leur identité, mais aussi d'une reconnaissance internationale et d'une ouverture sur le monde.

Entre les forces de banalisation et les risques de repli sur les particularismes, la politique conduite par notre pays offre une véritable alternative.

Je souhaite que, grâce à l'appui de la représentation nationale, il continue en ce sens et maintienne ainsi le rang qu'il a toujours tenu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - M. Jean-Marie Daillet applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je conduirai mon intervention à cette heure tardive en m'essayant à trois synthèses.

La première sera relative au temps écoulé pour montrer la continuité de l'effort fait en faveur du ministère des affaires étrangères.

La deuxième s'efforcera de revenir sur les importantes interventions des ministres qui, avec moi, ont la responsabilité de l'action extérieure de notre pays en évitant les redites, mais en insérant ces interventions dans le cadre de la politique générale de la France. Je pense en particulier aux deux excellentes interventions de Mme le ministre des affaires européennes et de Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie.

Enfin, dans la troisième, je m'attacherai à répondre aux questions et aux suggestions qui ont été faites tant au nom de vos commissions qu'en celui des groupes qui ont délégué à cette tribune leurs représentants. Et je voudrais, commençant par là, les saluer d'un mot, quitte à revenir par la suite sur le fond des questions qu'ils ont soulevées.

M. Jean Gaubert, rapporteur de la commission des finances, a bien voulu dire qu'il soutiendrait mon budget au nom de cette commission ; je l'en remercie.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, a déclaré : « C'est une étape supplémentaire sur la voie de la consolidation », et a parlé de « l'incontestable redressement de l'outil diplomatique ». Il m'a demandé si l'effort consenti serait suffisant pour l'accueil de nos ambassadeurs à l'Est. Je lui réponds tout de suite par l'affirmative.

Il a également soulevé la question de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides - l'OFPRA. Ma précision est la suivante : la suppression nette de quarante-deux emplois de contractuels à durée déterminée est complétée par le recrutement, par concours, de trente titulaires en remplacement de ceux-ci. En outre, la titularisation des agents de catégorie A et B recrutés avant le 31 décembre 1989 sera opérée dans les termes qui ont déjà été rappelés.

Je remercie M. Gallet, qui parlait en tant que rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, dès lors que, s'exprimant à cette tribune, il a bien voulu considérer que ce budget était bon.

M. Xavier Deniau, en dépit de son talent, n'a pas pu entraîner la conviction de la commission des affaires étrangères, à propos de la francophonie. Il a cependant critiqué l'attitude du ministère des finances. Sur ce point, il me permettra, très rapidement et en fin de soirée, de partager son avis. (*Rires.*)

M. Eric Raoult. La solidarité ministérielle !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il reconnaît l'excellent travail accompli par la mission internationale de coordination pour l'Europe centrale et orientale - la MICECO. Je l'en remercie ainsi que la commission qui, en dépit de ses efforts, a voté les crédits de mon ministère.

M. Xavier Deniau. Nous n'étions que deux !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. M. Bardin, rapporteur de la commission des affaires culturelles pour les relations culturelles internationales, a lui aussi souhaité que nous évitions, à l'avenir, les régulations de crédits en cours d'exécution ; je suis également de son avis. Il parle de faire émerger une politique du personnel, j'y reviendrai dans un instant, en traitant des problèmes de fond. Il a fait adopter le budget par la commission des affaires culturelles. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de mes remerciements.

A M. Stasi, rapporteur de la commission des affaires étrangères pour l'immigration, je suis reconnaissant d'avoir exprimé à cette tribune son sentiment sur la maîtrise des flux migratoires, qu'il considère comme mieux assurée en France qu'ailleurs. C'est tout à fait exact. Cela est dû au filtre du droit d'asile et de la politique des visas. J'ajouterai, complétant son propos, que notre système mondial des visas est le plus moderne du monde. Il sera totalement mis en place en 1993, je le confirmerai dans un instant. On peut donc désormais délivrer un visa sous quarante-huit heures, après avoir procédé à toutes les consultations nécessaires.

M. Jean-Marie Daillet. C'est exact !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Le vrai problème aujourd'hui, sur le plan technique, est que nous sommes en avance sur nos partenaires.

Merci également au président de la commission des affaires étrangères, M. André Bellon, qui a évoqué la crise du fédéralisme, le problème du Nord-Sud et qui a conclu lui aussi en ces termes : c'est un bon budget.

Un mot maintenant de remerciement à ceux qui, inscrits dans le débat, ont parlé au nom de leur groupe.

M. Michel Bérégovoy, au nom du groupe socialiste, s'est exprimé avec clarté et talent sur les changements intervenus dans le monde ; une analyse de la politique étrangère de la France qui m'a paru dans sa bouche exacte, parce que juste.

Mme Michèle Alliot-Marie, si j'ai bien interprété son propos, ne votera pas ce budget. Je me suis reporté à ses votes antérieurs et j'ai constaté avec une certaine surprise qu'elle préférerait un budget qui ne progressait en 1988 que de 0,04 p. 100 et qui rompait avec les augmentations de 7 p. 100 que j'avais obtenues avant 1986. Elle préfère les budgets qui n'ont pas de sens à ceux qui progressent. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. C'est la qualité qui compte, pas la quantité !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je souhaite, a-t-elle dit, que la France soit le moteur de l'Europe. Comme elle a raison ! Et comme j'aurais aimé entendre ce propos lors de la campagne du référendum. Mais il n'en a rien été, à moins que quelque chose m'ait échappé...

Elle m'a par ailleurs interrogé sur le bon usage des langues dans la diplomatie française. Elle se demandait si nous disposions de diplomates particulièrement outillés pour aller dans les capitales des nouvelles républiques de l'ex-Union soviétique. Oui, madame, schez rassurée. J'ai puisé dans le réservoir de la diplomatie française et j'ai plaisir à dire que j'y ai trouvé suffisamment de diplomates qui parlent russe pour aller dans les pays de l'ex-Union soviétique. J'ai même découvert que deux de nos agents parlaient parfaitement le kazakh. Vous ne serez pas surprise d'apprendre, car j'ai une bonne gestion des choses, que je les ai envoyés au Kazakhstan. (*Rires.*)

M. Richard Cazenave. Ça, c'est un vrai miracle !

M. Eric Raoult. Oh ! Mais il y a de l'amélioration. (*Rires.*)

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. M. Montdargent a évoqué le problème du désarmement et les foyers de conflit. Hélas ! je ne peux pas, sur ce point, le contredire. Mais il était quand même sympathique de l'entendre citer à cette tribune Vaclav Havel pour nous appeler à une plus grande action.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. M. Jean-François Deniau - je serai très bref puisqu'il a eu la courtoisie de m'indiquer qu'il ne pourrait pas participer à nos travaux de l'après-dîner - a répété un discours que nous avons entendu durant un bon nombre d'années. Je n'ai rien trouvé de nouveau par rapport aux discours des années précédentes, si ce n'est l'illustration d'un principe vieux comme les chemins selon lequel, à force de répéter des contrevérités, on peut un jour espérer les transformer en vérités.

M. Bouvard, que je remercie d'avoir fait l'annonce du vote de son groupe, a lui parlé de la Yougoslavie, de l'ancienne URSS et du Liban. Sur la Yougoslavie, un mot tout de suite. En effet, nous négociations et sommes appelés par les parties en présence à un minimum de discrétion. Quant aux Etats baltes, nous avons fait ce qu'il fallait faire. J'y reviendrai dans un instant.

Je partage l'impatience de M. Daillet à l'égard de la Serbie et son exaspération. Mais j'ai noté, et ce sera là la conclusion de ce bref exorde, que ni lui ni les autres orateurs qui sont intervenus sur ce sujet ne demandaient au gouvernement de la France d'envoyer son armée contre la Serbie. Il ne nous reste donc qu'une seule voie, celle qui a été choisie par la France : le dialogue, la diplomatie et la fermeté.

M. Adrien Zeller. Et l'embargo !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, messieurs les rapporteurs, je dirai après d'autres que nous sommes entrés dans un monde nouveau. Chacun a présent à l'esprit la remarquable phrase de Chateaubriand, ce lointain et prestigieux prédécesseur, à la fin des *Mémoires d'Outre-Tombe* : « Je me suis rencontré entre deux siècles, comme au confluent de deux fleuves ; j'ai plongé dans leurs eaux troubles, m'éloignant au regret du vieux rivage où je suis né, nageant avec espérance vers une rive inconnue. » Je n'ai pas l'impression, pour mon compte, de plonger dans l'inconnu comme Chateaubriand ; mais, comme lui, j'ai espoir, espoir

pour la France qui ne se laisse pas gagner par l'incertitude ni décourager par les difficultés nouvelles, et chacun sait qu'elles sont nombreuses.

Je parlerai d'abord du budget : c'est l'exercice imposé.

Je parlerai ensuite de la politique de la France : c'est l'exercice libre.

L'œuvre de redressement que j'ai entreprise est toujours sur le métier, mais je peux dire aujourd'hui que la consolidation est acquise. Les résultats en sont désormais bien visibles, si j'en juge par les votes de MM. les commissaires.

De 1988 à 1993, le budget de mon ministère est passé de 10,5 milliards à près de 15 milliards et sa part dans le budget de l'Etat aura franchi le seuil fatidique de 1 p. 100, passant de 0,97 à 1,09 p. 100.

Tout en maîtrisant les dépenses publiques, nous avons inversé la tendance puisque, pendant les cinq années qui ont suivi 1988, la croissance réelle moyenne aura été, chaque année, de 3,8 p. 100.

Trois exemples me suffiront pour décrire cet effort continu de modernisation.

Premier exemple : notre réseau de communications diplomatiques est aujourd'hui le plus moderne du monde grâce à un effort raisonné et programmé d'informatisation. Le nouveau service du chiffre est désormais un instrument cohérent et efficace que nous envient nos principaux partenaires.

Nos quatre-vingt-treize postes consulaires connectés au réseau mondial des visas serviront notre politique de contrôle des flux migratoires et notre participation aux accords de Schengen.

Cent quatre-vingt-seize postes à l'étranger sont aujourd'hui entièrement informatisés contre trente-six en 1988 et un seul en 1981.

Deuxième exemple : la nouvelle politique du personnel valorise au mieux la somme des compétences variées, de haute spécialisation et de dévouements illimités qui caractérisent les agents de ce ministère, d'un effectif pourtant restreint :

Mobilité accrue entre l'administration centrale et l'étranger - c'est ce qu'on appelle la « double vocation » ;

Lancement d'une réforme des rémunérations à l'étranger, dans une optique de plus grande équité ;

Formation systématique et adaptée, notamment linguistique ;

Organisation des services avec, entre autres, la nomination d'un directeur de la presse, en même temps porte-parole permanent et officiel du Quai d'Orsay - véritable « mise à l'heure » de notre mode de communication avec l'opinion publique.

Beaucoup a été fait ou mis en chantier pour une diplomatie moderne et j'ajouterai : heureuse.

Troisième exemple : les implantations diplomatiques et consulaires ont fait l'objet d'un effort permanent d'adaptation et de rationalisation.

Après la nécessaire révision de la carte diplomatique, le mouvement se poursuivra en 1993 en raison des nécessités de l'ouverture à l'Est, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir. Mais les redéploiements seuls n'ont évidemment pu suffire à financer ces besoins : le budget d'investissement du ministère aura quasiment doublé depuis 1988. L'effort financier a, en outre, été accompagné d'une réorientation vers des formules plus économes des deniers publics, privilégiant les achats sur les locations coûteuses.

Les crédits de la coopération technique, de l'action culturelle et de l'enseignement français à l'étranger, dont Mme Tasca vient de parler et qui sont les aliments de la présence française dans le monde, étaient en 1988 de 3,8 milliards de francs. Ils passeront en 1993 à 5,5 milliards, soit presque le double.

Le développement de l'action audiovisuelle extérieure aura pesé lourd dans cette évolution puisque son financement par ce ministère a quadruplé en cinq ans.

Cela mis à part, les moyens de la direction générale des relations culturelles auront néanmoins augmenté de plus de moitié, permettant ainsi de renforcer la coopération avec le Maghreb, dans la péninsule indochinoise et en Europe centrale et orientale.

Le relèvement de notre effort de contribution aux agences de développement des Nations unies figure également en bonne place dans l'œuvre de redressement avec une croissance de 75 p. 100 entre 1988 et 1993.

L'action humanitaire, enfin, a conquis, par la force des choses, une dimension nouvelle, adaptée aux rigueurs du temps ; de quelques millions de francs en 1988, elle est devenue un véritable fonds doté d'une marge de manœuvre considérable : 150 millions de francs.

Le projet de budget pour 1993 s'inscrit dans la continuité de cet effort. L'enveloppe totale est de 14,87 milliards. Cela représente - je remercie MM. les rapporteurs de l'avoir souligné - un accroissement de 5,52 p. 100 par rapport à l'an dernier, soit l'un des taux les plus élevés parmi les budgets ministériels. Je n'en ai pas fait de gorges chaudes dans les médias. L'importance de notre action extérieure s'en trouve confirmée sans aucune menace pour l'équilibre du budget de l'Etat.

Chacune de nos priorités, telles que je viens de les rap- peler, est prise en compte, à commencer par le déploiement à l'Est de l'Europe. L'éclatement de l'URSS, celui de la Yougoslavie imposent au ministère des affaires étrangères d'ouvrir quinze nouvelles ambassades. Sont prévus à cette fin 84 millions de francs de dépenses d'investissement et 82 millions de francs de crédits de fonctionnement.

Parallèlement à cette action, indispensable et sans précédent, la politique budgétaire de ce département a été poursuivie selon les axes majeurs définis et réalisés depuis cinq ans.

C'est d'abord la modernisation.

L'informatique voit progresser ses crédits de 10 p. 100 au total. Les moyens généraux des services progressent de 6,4 p. 100 en francs courants. Un mot en particulier pour les frais de déplacement - ils n'ont pas échappé à la sagacité de vos rapporteurs - qui sont l'objet d'une mesure exceptionnelle avec 20,5 p. 100 de progression afin de répondre aux besoins accrus de mobilité du ministère.

C'est encore, mesdames, messieurs, le renforcement de notre parc immobilier.

En matière d'investissements immobiliers, les autorisations de programme augmentent de 19 p. 100. Outre les investissements pour les nouvelles ambassades à l'Est, cette dotation permettra de réaliser les opérations importantes en métropole comme l'extension des locaux d'archives à Nantes, je le confirme ici. A l'étranger, l'installation des ambassades dans les pays baltes et au Cambodge sera achevée ainsi que le développement de notre chancellerie à Singapour, sans compter l'entretien du réseau.

Les établissements culturels et d'enseignement bénéficieront également de cet effort d'investissement : 93 millions de francs d'autorisations de programme sont prévus. Ainsi pourront être effectués des travaux d'extension ou de rénovation des écoles d'Istanbul et d'Islamabad, ou les ouvertures de centres culturels à Vilnius et Erevan.

C'est enfin et surtout la priorité accordée au personnel du département : 57 emplois sont créés, essentiellement destinés aux nouvelles ambassades en CEI, avec notamment 15 postes de ministre plénipotentiaire.

L'effort de qualité et de motivation des personnels est encore accru avec une dotation majorée de 20 p. 100 pour le programme de formation.

Après l'école consulaire à Nantes, c'est à Paris, en 1993, que j'ouvrirai l'Institut français de diplomatie dont j'ai confié la conception à l'ambassadeur Pierre-Louis Blanc.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'aval en effet depuis longtemps le projet de doter le quai d'Orsay d'un tel foyer de réflexion et d'échange de très haut niveau.

M. Jean-Marie Daillet. Très bonne idée.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Par ailleurs, l'action extérieure française, gérée par mon département, est confirmée dans ses orientations.

Sous notre impulsion, les Nations unies ont constitué des forces de paix, notamment au Cambodge et dans les Balkans. Chacun a pu constater - comme on l'a dit cet après-midi - la place de premier rang que la France a prise pour constituer ces contingents et pour les financer.

Les agences de développement des Nations unies bénéficieront aussi d'un effort supplémentaire.

Pour ce qui est de la politique culturelle extérieure et de la coopération technique, nos crédits augmentent de 4 p. 100.

Les dotations seront de 37,5 millions de francs supplémentaires pour les zones prioritaires de coopération bilatérale que sont l'Indochine et le Proche et Moyen Orient ; de 87,5 millions de francs pour l'audiovisuel extérieur et la francophonie dont Mme Tasca vous a exposé le détail ; de 10 millions de francs de mesures nouvelles pour l'Europe de l'Est qui voit ainsi confirmer son rang prioritaire, avec une dotation qui s'établira à un niveau quatre fois supérieur à celui de 1990.

Enfin, l'action en faveur des Français résidant à l'étranger demeure une priorité : les crédits d'assistance aux Français à l'étranger progressent de 5,39 p. 100 et permettent notamment la revalorisation des moyens de la mission emploi formation, qui a pour fonction de faciliter la réinsertion professionnelle des Français expatriés.

Je voudrais conclure ce tour d'horizon en évoquant le projet du centre de conférences internationales dont le Président de la République a voulu doter la France au cœur de sa capitale.

Le Conseil d'Etat, que j'avais saisi avec mon collègue Emile Biasini, vient d'annuler la décision du tribunal administratif du 10 juillet qui empêchait la construction de ce centre. Le Conseil d'Etat a jugé qu'il appartenait à l'Etat de décider de la création et de l'emplacement d'un tel centre. Je passe sur les raisons de politique générale qui ont fait prendre cette décision. Le Conseil d'Etat a estimé que ce projet présentait un caractère d'intérêt national et qu'il était de nature à contribuer au renforcement du rayonnement diplomatique de la France et de Paris. Je ne saurais mieux dire. Qu'il me soit simplement permis de regretter les embûches de toutes sortes que ce projet a dû vaincre et qui repousseront vraisemblablement l'ouverture de ce centre alors qu'il était prévu de l'inaugurer en 1995. Ceci explique peut-être cela !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais maintenant parler de la politique étrangère de la France.

La France dispose désormais d'un Quai d'Orsay rénové et renforcé, prêt à remplir des missions que notre époque de transition multiplie, au fil des épreuves qui n'ont pas manqué depuis cinq ans.

Notre diplomatie sous ma conduite et sous l'impulsion de M. le Président de la République se concentre sur trois objectifs : la défense des droits de l'homme et des libertés, la recherche de la paix et l'affirmation de la sécurité, la poursuite de la construction de l'Europe. En réussissant à faire avancer ces trois causes, dont le destin du monde dépend, la France est restée fidèle au meilleur d'elle-même. Sa capacité d'adaptation et sa persévérance à promouvoir les valeurs réaffirmées dans notre capitale en 1989 lui promettent encore une longue histoire, forte de sa dimension européenne et de son autorité confirmée aux Nations unies, de sa présence unique, partout dans le monde, en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

J'évoquerai d'abord la défense des droits de l'homme et des libertés.

Au nom des droits de l'homme, les peuples de l'ancien bloc de l'Est se sont libérés, usant du droit du dernier recours, le droit de se révolter contre l'oppression tel qu'il est énoncé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Libres, ils sont, en effet devenus des citoyens. La France s'en est réjouie. Nous en avons conçu un nouvel encouragement à défendre les droits de la personne humaine et ; avec eux, la démocratie qui les garantit, le droit international, protecteur du droit des gens, et le droit des peuples à l'autodétermination. Plus que jamais, depuis cinq ans, nous avons défendu partout la liberté : plus que jamais nous l'avons fait en considérant qu'il n'y a pas de liberté qui vaille sans le respect des droits de l'homme.

Comme la déclaration du sommet de Paris des pays industrialisés de juillet 1989, la charte de Paris de la conférence sur la sécurité et la coopération européenne de novembre 1990 porte l'empreinte française. Elle reconnaît la démocratie « comme seul système de gouvernement » et affirme qu'elle « est fondée sur le respect de la personne et

de l'état de droit ». Je vous le demande, que seraient les droits de l'homme s'ils n'étaient pas aussi les droits du citoyen ?

Quelle véritable dignité pour la population si longtemps soumise à l'apartheid en Afrique du Sud ? Et pour les Palestiniens privés du droit de former leur Etat ? Je ne regrette pas les sanctions réclamées par la France, en juillet 1985, contre le gouvernement de l'apartheid. Je ne regrette pas davantage notre obstination à plaider les droits des Palestiniens. L'histoire nous a donné raison dans ces deux cas. Elle nous donnera raison encore, comme à nos amis d'Amérique Latine, pour que le droit soit enfin rétabli à Haïti. Qu'est-ce qu'un peuple privé de droits civiques ? Qu'est-ce qu'un peuple libre sans démocratie ?

Je pense à cet égard au progrès décisif du sommet de la Baule : l'adhésion des dirigeants d'Afrique à la démocratie représente l'espoir de ce continent si désemparé et de ses peuples. Comment ne pas y voir l'inspiration la plus haute de nos sommets francophones ? Comment ne pas encourager dans ces conditions la francophonie qui, d'une communauté de langue, peut et doit faire une communauté de liberté et de solidarité soudée par le respect mutuel ?

Mme Michèle Alliot-Marie. C'est incohérent avec votre position à Madagascar !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Attendez la fin de mon discours au sujet de Madagascar !

La France n'a jamais renié le droit des peuples à l'autodétermination, pas davantage pendant les dix-huit derniers mois qui ont vu la brusque et fulgurante désintégration de l'URSS et l'éclatement de la Yougoslavie.

Le Gouvernement auquel j'ai l'honneur d'appartenir l'a prouvé, en étant parmi les tout premiers en août 1991 à reconnaître l'indépendance des Etats baïtes - j'y étais -, en étant l'un des tout premiers en juillet 1991 à avertir les autorités de Belgrade que la France comprenait l'aspiration à l'indépendance des peuples qui composaient la Yougoslavie. « On ne peut maintenir un Etat fédéral contre la volonté des peuples qui le composent », déclarait le Président de la République. Encore fallait-il ordonner le mouvement de telle sorte que les chances de paix fussent préservées et que les droits de l'homme aujourd'hui si bafoués ne fussent pas sacrifiés à ceux des Etats en gestation.

Tel fut l'objet de l'initiative que je pris, en décembre 1991 - les dates ont leur importance -, pour faire approuver par la Communauté européenne un ensemble de principes qui visaient à assurer le respect du droit international, des droits de l'homme et l'indépendance des Etats certes, mais aussi le respect des frontières et les droits des minorités.

M. Michel Bérégovoy. Très bien !

M. Richard Cazenave. Beau résultat !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. C'était d'abord à propos de la Yougoslavie, où, plus que partout ailleurs, doivent se constituer des Etats de droit se respectant mutuellement et fondés sur la citoyenneté et la reconnaissance des droits des communautés, que nous avons énoncé ces principes.

Cela demeure vrai aujourd'hui pour la Bosnie-Herzégovine, où sont imbriquées plusieurs ethnies, la Bosnie-Herzégovine pour laquelle seul un pouvoir décentralisé viendra à bout des difficultés nouvelles. Mais parlons clairement puisqu'on m'y a invité cet après-midi même : cela passe à l'évidence par une condamnation sans réserve des pratiques de l'entité serbe de cette République, notamment celle des camps et des exterminations, et des doctrines affichées par elle, notamment sa théorie de la purification ethnique que je me refuse à admettre ou même à considérer tant elle me heurte au plus profond de moi-même. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Métais. Le RPR n'applaudit pas !

M. Richard Cazenave. Ce n'est pas seulement ici qu'il faut le dire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La tâche est rude, le chemin malaisé, mais ne désespérons pas de la négociation. A l'origine, voilà un an, et conjointement avec l'Allemagne, avec la conférence sur la Yougoslavie

présidée par Lord Carrington, la France a voulu renforcer son action en lui associant, à l'exemple de ce que nous avons conçu pour le Cambodge, d'autres Etats extérieurs à la Communauté européenne, et notamment tous les Etats membres permanents du Conseil de sécurité. Le Président de la République, en juillet 1992, a donc proposé la réunion d'une conférence internationale sur la Yougoslavie. Convoquée à Londres, en août dernier, sous le double patronage de la Communauté européenne et des Nations unies, la conférence a pris un bon départ. Lord Owen et Cyrus Vance y travaillent résolument. Notre diplomatie s'emploie à appuyer leur action. Nos administrations elles-mêmes rapprochent leurs vues. Mais pour n'avoir pas entendu les propos de sagesse que j'évoquais il y a un instant, les peuples de Yougoslavie se sont précipités dans la guerre.

La France s'est alors mobilisée sans retard pour enjoindre à la Communauté internationale d'intervenir. Pouvait-on accepter de regarder sans réagir des peuples martyrisés, torturés, brisés ? Non ! La France n'a pas hésité. Elle a interposé des forces de vie entre les forces de mort. Elle continuera de le faire.

Dès septembre 1991, président alors du Conseil de sécurité, j'ai saisi celui-ci pour faire imposer un embargo sur toutes les ventes et livraisons d'armes. Depuis lors, la France, individuellement ou conjointement avec ses partenaires de la Communauté européenne, a pris l'initiative de la plupart des résolutions des Nations unies organisant le maintien de la paix. Je les résume : création de la force de protection des Nations unies en Croatie, déploiement de celle-ci à Sarajevo, organisation de l'escorte militaire de l'assistance humanitaire, décision d'interdiction de l'espace aérien aux vols militaires serbes.

Chaque fois, il fut nécessaire, vous vous en souvenez, de bousculer les apathies, celles des Etats, celles des administrations internationales. Le Président de la République a atterri à Sarajevo alors que chacun déclarait la ville fermée et inaccessible. Un contingent français de près de cinq mille hommes, le plus important, et de loin, de ceux engagés, est déployé en Croatie et en Bosnie. Qui dira que la France ne fait pas son devoir et ne tient pas son rang ? Le dire serait faire injure à nos soldats et à nos combattants. Gloire et reconnaissance à ceux qui sont morts pour la paix ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)*

M. Richard Cazenave. Pour quel résultat !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Puisse le drame vécu par l'ex-Yougoslavie, si près de nous, rappeler que nombreuses sont les situations de détresse dans le monde, qui appellent sans délai notre intervention humaine, plus encore que financière.

Pour y répondre, comme elle le fait en Yougoslavie, la France a imaginé ces dernières années un véritable et révolutionnaire droit humanitaire. Elle l'a traduit dans la résolution 688 du 5 avril 1991. Elle fut votée par le Conseil de sécurité des Nations unies grâce à notre insistance, et en dépit des résistances, afin d'organiser un mouvement d'assistance mondial en faveur des Kurdes. Cette démarche s'inscrivait dans le droit-fil de ce que la France avait déjà fait - vous vous en souvenez - au printemps de 1989 pour porter secours aux Libanais.

Les décisions prises en août de cette année en faveur des Chiites d'Irak et des Somaliens vont dans le même sens.

Mais demandons-nous, au fond de nous-mêmes, ce que signifient les droits de l'homme pour les peuples dont les femmes et les enfants meurent de faim. Est-ce que cela n'a pas de sens que pour nous ? Qu'en est-il pour eux ? Je crains que l'avenir soit plus sombre encore si les pays riches ne se décident pas à agir autrement, comme nous ne cessons de le leur demander en donnant l'exemple.

Prenons-y garde, la misère, la famine et le sous-développement menacent la paix et la stabilité dans d'innombrables régions du monde. Car développement, démocratie et sécurité sont liés : nous l'avons rappelé avec nos amis africains au récent sommet de Libreville.

On meurt de famine en Afrique, en Somalie, au Soudan. Certes, le mal est d'abord politique : luttés pour le pouvoir, combats, violences, absolu mépris de l'autre. J'ai déjà dit notre devoir d'assistance. Mais on continuera de mourir, en

Afrique ou en Somalie, ou d'émigrer, si les peuples nantis ne se résolvent pas à partager les ressources de notre planète : aidons le Sud. Certains souhaiteraient oublier les drames à leur seuil et se refermer sur eux-mêmes. Quelle illusion ! Comme le secrétaire général des Nations unies nous en a averti : ne construisons pas un nouveau mur entre les pays industrialisés et le tiers monde. Le fossé existant est déjà assez large. Merions de front l'aide à l'est de notre continent et celle au tiers monde.

La France appelle inlassablement ses partenaires de l'Europe et du groupe des pays industrialisés à poursuivre leurs efforts en faveur des pays en voie de développement : augmentation de l'aide publique au développement, aide à la stabilisation du cours des matières premières, allègement et parfois effacement des dettes. Les propositions sont toutes et toujours d'origine française. Regardez les chiffres. Recensez les idées avancées lors des sommets des pays industrialisés, à Paris en 1989, à Houston en 1990, à la CNUCED, à la conférence de Rio sur l'environnement. Évaluez les décisions d'effacement ou d'allègement de la dette. La France, en chacun de ces domaines, au G7, aux Nations unies, individuellement ou conjointement avec l'Europe, a montré la voie. A l'Europe de nous suivre car notre effort, face à la détresse de l'Afrique et à la montée des périls au Maghreb, ne suffira pas.

J'en viens à la paix et à la sécurité.

Malgré la disparition des blocs, la guerre marque des points et menace de s'étendre. Le ciment idéologique de l'ancien ordre a éclaté. Livrés à eux-mêmes, des peuples craignent de disparaître à nouveau dans des rapprochements pourtant nécessaires. La guerre touche les plus faibles, ceux qui demeurent aux portes de la prospérité. Quelle paix pour les peuples que le désespoir peut d'un jour à l'autre amener à s'entre-déchirer ?

La paix repose d'abord sur le développement en même temps que sur le désarmement. Partout où l'histoire et la fidélité lui font un devoir de tenter la conciliation et de favoriser les solidarités, la France, depuis cinq ans, a été présente et active.

Le sommet de Rio a montré le lien indissociable entre développement et environnement. Or la planète est une : la misère de là-bas rend précaire la prospérité d'ici ; un développement anarchique menace la vie sur notre planète. La France a été à l'origine de plusieurs initiatives d'avenir, comme la création de la commission du développement durable. En s'engageant à porter son aide au développement à 0,7 p. 100 de son PIB en l'an 2000, la France a également voulu rappeler l'évidence que des pays atteints par la misère, menacés de famine et de guerre, ne peuvent consacrer à l'environnement les ressources nécessaires. Donnons donc à ces pays les moyens de créer ensemble, sinon les moins faibles continueront de vouloir dominer les plus épuisés.

Le désarmement demeure aussi une condition *sine qua non* de la sécurité, mais la dissémination des armements continue de représenter une menace. Nous devons donc nous prémunir pour nous protéger tout en forçant, par l'exemple, les nations à nous suivre sur la voie de la réduction des armes. Le Gouvernement poursuivra son action sans défaillance dans la voie déjà ouverte.

La France a proposé en juin 1991 un plan global de désarmement. Il touche les armements conventionnels et la réduction des capacités nucléaires. Il encourage la création de zones démunies d'armes de destruction massive, prône la discipline et la retenue dans les transferts des armes, et soutient les efforts de non-prolifération. Enfin, ce plan s'efforce de prévenir la course aux armements dans l'espace.

En accord avec ces principes, et en accord avec elle-même, la France a ratifié le traité de non-prolifération et le protocole n° 1 du traité portant interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Elle a mis sur pied une concertation des principales puissances exportatrices d'armement et poussé à son terme la conclusion de la convention d'interdiction des armes chimiques dont j'avais lancé le projet en janvier 1989, à Paris. Vous avez eu la bonté de vous en souvenir. Nous avons suspendu pour cette année notre campagne d'essais nucléaires ; les Américains, puis les Russes, nous ont suivis en adoptant des moratoires sur leurs essais jusqu'en juillet 1993. C'est une bonne chose. Nous étudions cette possibilité. Rappelons que la décision avait été prise pour servir d'exemple. De plus, la France propose que les représentants des cinq puissances nucléaires à la Conférence du désarme-

ment de Genève engagent prochainement une réflexion commune sur la question des essais nucléaires. La France propose également de mettre au point un régime de contrôle des lancements des missiles balistiques. Nous pensons que le renforcement de la non-prolifération est à la fois plus réaliste et plus convaincant que les projets qui visent, qu'on le veuille ou non, à militariser l'espace et donc à relancer la course aux armements.

En Afrique, les conflits sont d'une nature particulière. Il n'empêche que la France s'y fait le champion du dialogue et de la réconciliation. Puis-je mentionner à cet égard le rôle éminent de la France pour aider à réconcilier le Sénégal et la Mauritanie, aujourd'hui le Rwanda et ses voisins, le Gouvernement de Djibouti et son opposition ? La liste est longue d'autres conflits naissants que nos diplomates réussissent, sur place, à étouffer à la racine.

Au Cambodge, la France s'honore d'avoir la première, suivie en cela par l'Indonésie, et malgré tant et tant d'obstacles, tenté ce qui paraissait quasiment impossible, à savoir le retour d'un Cambodge pacifié et réconcilié dans la vie internationale. Depuis la conférence de Paris, que j'ai l'honneur de présider, fruit de notre persévérance, je suis de très près l'évolution de ce pays qui est appelé à devenir un facteur de dynamisme dans le Sud-Est asiatique, vous l'avez rappelé cet après-midi. La France fera tout ce qui est en son pouvoir pour que les progrès réalisés ne soient pas enrayerés par la volonté ou le calcul de tel ou tel. Elle dénoncera les fauteurs de troubles. Je me rendrai à Phnom-Penh ou à Pékin avec le coprésident indonésien dans quelques jours pour soutenir l'action des Nations unies et celle du prince Sihanouk en faveur du peuple cambodgien, relancer le processus, contribuer à la mise en place des nouvelles institutions.

Au Moyen-Orient, l'objectif de paix par la solidarité et la justice finit par s'imposer de lui-même. Arabes, Palestiniens, Juifs, doivent se reconnaître et vivre dans le respect mutuel. Obstinément, contre vents et marées, la France a plaidé à cette fin. Et la voie s'est enfin ouverte. Mais l'effort des coparrains de la Conférence de paix exige d'être constamment soutenu. Je m'y suis personnellement investi et je m'y suis employé, en me rendant récemment à deux reprises à Damas, en poursuivant sur place au Caire et à Jérusalem un dialogue que je crois utile. La Conférence multilatérale sur le développement économique qui vient de se tenir à Paris connu un réel succès. Elle a permis de rapprocher les peuples, de les convaincre de la nécessité de leur coexistence, de les inviter à réfléchir à l'avenir. Pour la première fois - ceci grâce à nos efforts - Israéliens et Palestiniens ont été présents, ont siégé à la même table et ont entamé un début de dialogue où il fut question de l'avenir.

Parlant du Moyen-Orient, je voudrais me tourner une fois encore vers le Liban - puisque j'y ai été invité et que telle était aussi mon intention - pour lui adresser un message d'espoir et d'encouragement.

M. Richard Cazenave. C'est tout ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, on ne se bat plus au Liban et personne ici ne peut regretter cet arrêt des combats. La France n'y est pas pour rien. Elle a accueilli en août 1991 le général Aoun comme l'honneur le lui commandait. Nous avons reçu à Paris le Président Hraoui, puis le Premier ministre d'alors. Après l'épisode des élections législatives toujours contestées, parce que toujours contestables...

M. Adrien Zeller. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... souhaitons que le nouveau Gouvernement puisse s'atteler à la reconstruction et au règlement du sort des personnes déplacées, dans l'esprit des accords de Taëf. Que le comité tripartite arabe concoure à l'application de ces accords. Quant à nous, nous sommes toujours favorables au projet, un temps délaissé, d'un fonds international d'aide au Liban. Nous aiderons le nouveau chef du gouvernement dans sa tâche de réconciliation et de reconstruction. Mais, je le redis ici bien haut pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, le Liban ne retrouvera sa pleine souveraineté qu'avec le départ de son territoire des troupes étrangères qui s'y trouvent. La France continue et continuera de le réclamer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le ministre d'état, ministre des affaires étrangères.

A peu près partout dans le monde où les Nations unies aident à la paix, la France est représentée par ses diplomates et ses soldats qui forment les gros bataillons des casques bleus. Les uns et les autres font preuve d'un courage et d'un dévouement au-dessus de tous les éloges.

J'en viens à l'Europe, dont Mme Guigou a parlé excellemment ce matin.

Cependant que la Communauté économique européenne est appelée à s'élargir à de nouveaux membres et à se développer dans les quatre dimensions définies au traité de Maastricht - la citoyenneté, la défense, la monnaie, le social - l'autre Europe est à la recherche de ses nouveaux repères. Parlons de celle-ci en premier, si vous le voulez bien.

Plus que jamais, l'Europe, cette vieille terre, a besoin d'une sécurité organisée. Que l'on ne s'y méprenne pas, mon propos n'est pas d'imaginer de nouveaux pactes de défense entraînant des garanties automatiques d'assistance militaire. Il est de faire entériner par les pays organisés dans l'instance régionale de la CSCE, des règles de conduite développées, définies et précisées. A partir du fonds commun que représente l'acte final sur la sécurité et la coopération en Europe et la charte de Paris, la France et l'Allemagne ont fait approuver par le sommet de la CSCE à Helsinki l'élaboration d'un tel code de conduite qui devrait nous amener à terme à l'adoption d'un traité de sécurité.

Vous savez également dans ce domaine les efforts de la France pour prévenir les conflits en faisant progresser le projet présenté par le président du Conseil constitutionnel français d'une Cour de concertation et d'arbitrage. Intervenir en amont d'un conflit en organisant la conciliation et l'arbitrage et en détournant ainsi les recours à la violence en est le principe. De cette façon, je crois sincèrement que les droits des minorités, aujourd'hui mal protégées, seront demain préservés.

D'Europe, sont parties les guerres mondiales les plus meurtrières. C'est en Europe et par l'Europe que s'édifiera la paix du monde pour les générations à venir. Pour sa sécurité aussi, l'humanité est une : rien ne se passe en un lieu qui n'affecte l'ensemble de la planète. Ce fut vrai pour les guerres, faisons en sorte que ce soit vrai pour la paix.

Facteur de paix, la stabilité est une chose, mais le développement économique en est une autre. Qu'en est-il pour les pays qui ont secoué la chape de plomb du communisme ?

La France n'a pas hésité à aider les pays de l'Est à transformer leur économie, à former de nouveaux cadres, à faciliter les investissements, à promouvoir l'assistance financière directe. Elle est à l'origine de la BERD, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle agit avec force à l'intérieur de la Communauté économique européenne et elle le fait aussi pour son compte, bilatéralement. Et qu'en sera-t-il dans ce contexte de l'adhésion à la Communauté économique européenne de ces pays qui ont reconquis leurs libertés ? Je ne veux pas éluder le problème.

L'élargissement programmé à de nouveaux partenaires, la Finlande, l'Autriche, la Suède, la Suisse et d'autres, va poser de nouveau, dans les mois qui viennent, ce problème aigu. Qu'on sache bien que la France y est prête. Elle est même favorable à ces adhésions quand celles-ci se révèlent possibles. Elle n'y fera pas obstacle, elle se borne à inciter à la réflexion dès lors que cette perspective poserait aux impétrants plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait.

Et cependant tout doit être fait pour aider l'ensemble de ces pays à accéder à notre niveau de vie, car rien ne sera acquis définitivement sur le plan des libertés reconquises, de l'indépendance retrouvée, aussi longtemps qu'une perspective claire ne leur sera pas tracée. Méditons, mesdames, messieurs, ce qui vient de se produire en Lituanie où des élections récentes ont montré qu'il fallait faire aller de pair le bien-être et la liberté.

J'ai évoqué les quatre dimensions qui vont marquer le troisième âge de la construction de la Communauté, celui de Maastricht, celui de l'Union européenne. Chacune de ces dimensions - croyez-le bien - est spectaculaire. Je commenterai par la défense.

La France - avec l'Allemagne - a bataillé opiniâtement pour faire accepter par leurs partenaires cette vision d'une politique et d'une défense communes des douze pays de la Communauté.

Evaluer ensemble les menaces pesant sur l'Europe, préparer ensemble les moyens d'y faire face, assurer ensemble notre défense, n'est-ce pas là l'expression de la meilleure des volontés politiques des Etats signataires du traité de Maastricht ?

Croyez-moi, l'Europe de la défense se fera. Elle dispose d'ores et déjà d'un double instrument : le corps franco-allemand appelé à devenir de plus en plus une unité européenne constituée, opérationnelle, et l'Union de l'Europe occidentale, l'UEO, qui affirmera chemin faisant sa vocation de composante de défense de l'Union européenne telle qu'elle a été décrite, voici un an, à Maastricht.

Mais cette « Europe de la défense » doit s'édifier et s'édifiera en tant que pilier européen de l'Alliance atlantique. L'Alliance, notre lien avec nos amis des Etats-Unis d'Amérique, en sera renforcée, notamment par la mise sur pied du corps européen qui sera, en cas de crise, mis à la disposition de l'Alliance, sur décision, bien sûr, des Etats membres. Ce corps jouera pleinement son rôle. Mais la France n'entend pas pour autant rejoindre le commandement intégré de l'Alliance. Ce serait, avouons-le, aujourd'hui, avec le développement des affaires du monde, un contre-sens historique.

Cela ne nous exclut nullement de la discussion en cours sur les relations du corps en question avec l'Alliance, pas plus que des pourparlers sur l'évolution et l'adaptation de l'OTAN. En effet, l'Alliance fera de plus en plus face à des situations de crise qui appellent une gestion politique et diplomatique plutôt que militaire. Les instances de délibération politique à seize - la France y participe sur un pied de stricte égalité avec ses partenaires - verront en conséquence leur rôle s'accroître. La France assumera ses responsabilités dans ce cadre.

Oui, je crois sincèrement que l'Union européenne contribuera à la sécurité du continent comme elle contribuera à celle du monde. La France, déjà, a réussi à mobiliser ses partenaires pour que l'Europe affirme dès aujourd'hui sa vocation de solidarité et sa volonté politique. Le monde a besoin de l'Europe et l'Europe a besoin de la France. Les Français l'ont compris en approuvant le référendum de ratification du traité de Maastricht proposé à leurs suffrages.

Mais Maastricht, c'est aussi l'Union économique et monétaire, c'est-à-dire un système qui comportera la banque émettrice d'une monnaie unique et une convergence des politiques économiques.

Pour la fin du siècle, c'est l'assurance d'une prospérité accrue, appuyée sur un ensemble de 350 millions d'hommes et de femmes, producteurs autant que consommateurs, complètement indispensable du marché unique et de l'abolition des frontières. La monnaie unique sera le rempart contre toutes les spéculations. Au passage, je salue la remarquable résistance du franc français face à la dernière offensive de la spéculation mondiale. Cette monnaie unique ne sera pas le deutsche Mark, ni le franc, ni la peseta, ni la livre sterling, ni toute autre monnaie ; elle sera la monnaie de l'Europe et des Européens. Elle s'appuiera sur leur travail, leur génie, leur force. Elle servira de régulateur du marché monétaire mondial. Elle sera aussi un élément de solidarité économique, de prospérité, de croissance et de développement. C'est au moyen de cette monnaie que se résoudra le chômage et que se résorberont les inégalités si, en même temps, l'Europe suit une politique sociale hardie.

Car l'Europe de demain devra être sociale. Vous savez que la France a mené un combat sans relâche depuis 1981 pour faire progresser cette idée qui est inscrite aujourd'hui dans le traité de Maastricht. La Grande-Bretagne n'y souscrit pas, c'est vrai ; ajoutons qu'elle sait aujourd'hui ce qu'il lui en coûte. Mais d'ores et déjà, les premiers pas accomplis sont significatifs.

Désormais, le conseil des ministres ne sera plus tenu par la règle du consensus. Il pourra voter à la majorité qualifiée pour harmoniser les législations sociales des Etats membres. Ce rapprochement des droits sociaux ne se fera qu'avec le haut et jamais par une réduction des acquis. Et, là où ces acquis sociaux participent de l'identité nationale - je pense à la sécurité sociale ou au droit de grève - la Communauté n'est pas appelée à légiférer.

C'est, enfin, à côté du marché unique, l'ébauche d'une Europe des travailleurs.

Forte aussi est l'impulsion donnée à la citoyenneté européenne. On en connaît bien les limites, les difficultés, les inconvénients ; on en voit moins les avantages, les innova-

tions, l'incalculable enrichissement pour une jeunesse qui, à défaut de pouvoir aujourd'hui être citoyenne du monde, se sentira citoyenne de l'Europe, tout en restant ce que nous sommes, c'est-à-dire fidèles à notre terre, notre patrie, nos habitudes et notre langue.

Un mot encore sur ces sujets pour dire que si ce Gouvernement a réussi à faire franchir un pas de géant à l'Europe et au rassemblement des Européens, il l'a fait grâce à la bonne entente entre la France et l'Allemagne, si longtemps et si douloureusement déchirées.

Mise à l'épreuve récemment encore, mère de l'Union européenne, l'entente franco-allemande reste la poutre maîtresse de la construction de l'Europe. Le trentième anniversaire de la signature du traité de l'Elysée nous donnera bientôt l'occasion de le redire et de faire qu'un nouvel élan soit donné pour accomplir ce que nous avons décidé, Allemands et Français, de faire ensemble.

Tous ceux qui ont approuvé, soutenu le traité de Maastricht et fait voter pour sa ratification se reconnaîtront dans ce projet qui devient aujourd'hui réalité. Ne devraient-ils pas se retrouver ici sur ce budget et en cette occasion ?

Mme Michèle Alliot-Marie. Ça, il n'y a aucune chance !

M. Eric Raoult. C'est clair !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Aristide Briand déclarait, après la signature du traité de Locarno : « Nous avons parlé européen, c'est une langue nouvelle qu'il nous faudra bien apprendre ensemble. » N'est-ce pas aujourd'hui le rêve de 1926 qui se réalise ?

Les cinq années qui viennent de s'écouler ont été décisives. Elles couronnent soixante années d'espoir, au travers des malheurs et des guerres, et quarante années d'effort, et consacrent l'inspiration des pères fondateurs de la Communauté économique européenne.

M. Jacques Limouzy. C'est Briand !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Nos objectifs n'ont pas varié en cinq ans. Alors que l'histoire rattrapait l'histoire, que nous reparlions des traités de Versailles et de Trianon, alors que les conséquences de la Seconde guerre mondiale s'effaçaient pour nous laisser face à un avenir mêlant l'incertitude aux souvenirs les plus anciens, la France n'a pas été surprise : avec l'expérience d'une vieille nation, mais avec le courage et la force d'un pays modernisé et rajeuni, elle a répondu aux secousses, elle a su maîtriser le rythme parfois chaotique des événements.

Aujourd'hui, la route est tracée : le chemin à parcourir exige de nous tous persévérance, courage et lucidité.

C'est au nom de cet avenir beaucoup plus que du présent que j'en appelle à vous, à votre soutien, à votre volonté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Gérard Bapt, pour deux minutes.

M. Gérard Bapt. Ma question, monsieur le ministre d'Etat, concerne le Liban, dont vous avez parlé ainsi que plusieurs de nos collègues, notamment M. Bouvard, au nom du groupe centriste.

M. Bouvard a parlé du Liban ancien. Le Liban, seul pays chrétien-islamique cofondateur de la Ligue arabe, n'est pas « ancien » dans la mesure où son existence est déjà en soi un message d'espoir et de coexistence, fondé qu'il est sur un système politique et institutionnel tout à fait original, unique au monde, qui fait coexister dix-sept rites religieux et trois grandes communautés. Il est, je crois, profondément ancré dans le cœur des Français, qui sont attachés à la coexistence, dans le Bassin méditerranéen notamment.

Il est vrai que les élections législatives de cet été ont été malheureuses ; prématurées, contestables, et d'ailleurs contestées. A l'exception du Sud et de la Bekaa, où il y a eu plus de 50 p. 100 de participation - encore ne s'agissait-il que du Sud non occupé par Israël -, le taux de participation a été si bas dans certaines régions que cette assemblée libanaise ne peut être considérée comme représentative.

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. Gérard Bapt. Cela dit, il n'est pas de notre pouvoir, je crois, de reconnaître ou de ne pas reconnaître une assemblée. Nous reconnaissons ou nous ne reconnaissons pas un Etat. Le Liban est un membre fondateur de l'ONU et, avec la communauté internationale, nous devons faire en sorte qu'il soit respecté dans son unité, son intégrité et sa souveraineté.

A cet égard, je voudrais aussi dire à M. Bouvard qu'il marque une dimension importante dans le plan qu'il a proposé...

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de poser votre question car vous ne disposez que de deux minutes !

M. Gérard Bapt. Mais, monsieur le président, j'expose les attendus de ma question *(Sourires)*...

M. Jacques Limouzy. Il a dit l'essentiel.

M. Gérard Bapt. ... sur un sujet particulièrement grave qui, je crois, nous tient à cœur.

M. Eric Raoult. Il est dur, le président !

M. Gérard Bapt. Il ne peut être question, je crois, de parler aujourd'hui d'un règlement de la question libanaise sans évoquer l'application de la résolution 425 de l'ONU, avec l'application intégrale des accords de Taëf, y compris donc le retrait syrien.

La nomination au poste de Premier ministre de M. Rafic Hariri, dont M. Bouvard a dit tout à l'heure qu'il était un homme d'affaires libano-saoudien, mais j'insiste sur le fait que, outre qu'il a des intérêts économiques en France, il s'agit d'un homme profondément francophone et francophile, a fait naître de grands espoirs.

M. le président. Monsieur Bapt, je vous demande de bien vouloir poser votre question, car je ne peux pas laisser chaque orateur parler cinq à dix minutes.

M. Gérard Bapt. J'y venais justement, monsieur le président !

M. le président. Merci !

M. Gérard Bapt. Ces espérances nées au Liban doivent être accompagnées par la communauté internationale, par le comité tripartite de suivi des accords de Taëf mis en place par la Ligue arabe, par le conseil de sécurité de l'ONU.

Au moment où la désunion du Liban, alors que la question du Moyen-Orient arrive à maturité, laisserait percer des dangers pour son intégrité territoriale, quelles initiatives comptent prendre la France et l'Europe au cours des prochains mois pour faire respecter les droits du Liban à choisir son destin ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ai abordé le problème du Liban dans mon intervention. Je serai donc très bref.

La France a reconnu et admis les accords de Taëf, qui ont été reconnus internationalement. Nous en avons demandé l'application intégrale.

Le nouveau gouvernement mis en place, celui de M. Hariri, comporte trente ministres, quinze ministres chrétiens, quinze ministres musulmans. Il est le gouvernement du Liban, reconnu par l'ensemble des nations. Je n'ai pas à épiloguer sur cette reconnaissance.

Sachez que la France souhaite l'application intégrale des accords de Taëf. A cette fin, notre diplomatie s'emploie à le réactiver. En accord avec les trois parties prenantes, le Maroc, l'Algérie et l'Arabie saoudite, nous avons déjà entrepris un certain nombre de démarches qui visent à obtenir une application intégrale dans tous les domaines : les institutions, l'évacuation des troupes étrangères, le fonds de reconstruction. La France reste vigilante et poursuivra dans la ligne que j'ai déjà indiquée au cours de mon intervention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Lacombe.

M. Jean Lacombe. Ma question a trait aux relations avec le Maghreb.

L'histoire et le bon sens recommandent le maintien de liens forts entre la France, l'Europe et l'Afrique du Nord. L'histoire a laissé un héritage qui mêle nostalgie, blessures

mutuelles à beaucoup d'amitié. Il y a là un capital porteur d'avenir, nul ne peut le nier. Encore faut-il avoir la volonté et la capacité de le développer.

Le bon sens l'exige. Il commande une gestion partagée de la Méditerranée, patrimoine commun et menacé. Il commande aussi la juste prise en compte d'un déséquilibre dangereux. La crise économique et sociale qui affecte les pays maghrébins a en effet une double incidence : 150 000 clandestins ont tenté ces dernières années de passer le détroit de Gibraltar ; un mouvement culturel et religieux revendicatif et quelquefois violent a brutalement émergé, bousculant les gouvernements, parfois de façon sanglante comme en Algérie.

Si l'Europe a des frontières à l'Est, elle en a aussi au Sud. Nous devons rappeler cette évidence à nos partenaires européens les plus éloignés de la Méditerranée. La Communauté ne peut renforcer sa cohérence et son rayonnement en construisant de nouveaux murs, ainsi que vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le ministre d'Etat. Elle doit veiller à la stabilité de ses frontières, à l'Est comme au Sud.

Diverses initiatives ont été prises, en particulier avec nos amis espagnols et italiens. Je pense en particulier aux réunions du groupe « Cinq plus cinq ». Pouvez-vous faire le point sur cette coopération ? Les objectifs fixés hier ont-ils fait l'objet d'une évaluation et, plus généralement, les perspectives espérées par la France sont-elles partagées par ses partenaires européens ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, faire partager par nos partenaires européens les objectifs de la France, tel est bien le but des réunions que vous avez mentionnées. A chacune de nos rencontres au sein de la Communauté, nous nous efforçons, avec quelques pays qui sont l'Espagne, le Portugal, et l'Italie, de faire partager notre point de vue par les Etats de l'Europe du Nord.

La réunion de Salamanque, qui faisait suite à une réunion avec nos amis italiens, a eu un triple objectif. Premièrement, sensibiliser les pays du Nord à notre constat concernant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Deuxièmement, faire en sorte que nous avançons une politique globale avec le Maghreb, en accord avec les autorités de chacun de ces trois pays. Il ne s'agit pas d'imposer des solutions, mais d'en débattre avec les pays eux-mêmes. Troisièmement, faire partager notre point de vue qui consiste à obtenir de la Communauté une aide importante de façon à fixer sur place une population en grande partie composée de jeunes et à éviter ainsi les flux migratoires, fersent-ils clandestins.

Tel est l'objectif que nous essayons d'atteindre et, par voie de conséquence, que nous souhaitons faire partager.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Comme vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, la France attache une grande importance au rayonnement de la Turquie. C'est un pays charnière, à la charnière entre l'Europe et le Proche-Orient, membre de l'Alliance atlantique et ami d'Etats nouveaux issus de la décomposition soviétique et yougoslave.

Le Président de la République a visité Ankara au mois d'avril. Vingt-quatre ans après le général de Gaulle, il a souhaité renouveler des liens qui doivent reposer sur des principes communs, la paix, la coopération internationale, la démocratie, le respect des droits de l'homme.

Le monde bouge dangereusement autour de la Turquie. Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Irak, Balkans se sont enflammés à tour de rôle.

M. Richard Cazenave. Les Kurdes aussi !

M. Pierre Lagorce. La réduction de ces tensions passe nécessairement par Ankara. Il y a là matière à rapprochement avec la France. Mais le recours aux méthodes extrêmement violentes dont use l'armée turque pour rétablir l'ordre du Kurdistan n'est pas justifiable.

Comment la France gère-t-elle cette double obligation : rechercher un partenariat pour la paix et veiller, selon les propos tenus par le Président de la République à Ankara, au respect des droits élémentaires de l'homme et du citoyen au Kurdistan ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Le rôle, la place et l'importance de la Turquie en Asie mineure et dans cette région du Moyen-Orient sont évidents, et vous l'avez parfaitement rappelé, monsieur le député.

Nous tenons à avoir avec la Turquie des relations suivies, importantes, en raison précisément de sa situation particulière et de son rôle. Nous ne méconnaissons pas les problèmes relatifs aux droits de l'homme et nous nous en sommes ouverts avec beaucoup de franchise à chacune de nos rencontres avec les représentants de ce pays.

De plus, la Communauté économique européenne entretient des relations particulières avec la Turquie. Un accord d'association a été signé en 1963 et elle a présenté une demande d'adhésion en 1987.

La difficulté de ses relations avec les pays de l'Europe occidentale sur un plan bilatéral ou à l'intérieur de la Communauté tient au fait que le conflit cypriste rend difficile les relations entre l'un des membres de la Communauté et ladite Turquie. Ainsi, le quatrième protocole financier, qui liait la Turquie à la Communauté économique européenne n'a pu recevoir d'application du fait de l'objection faite par le gouvernement grec. Nous avons cependant obtenu quelques résultats récemment, puisque la Grèce a décidé de lever partiellement son opposition et qu'une rencontre est prévue prochainement avec la Turquie, de façon à débloquer cette situation.

Bref, la Turquie est un pays important avec lequel nous devons maintenir une relation particulière. Les rapports avec la Communauté économique européenne sont compliqués par l'affaire cypriste ; et la question des droits de l'homme reste un sujet de préoccupation que nous ne manquerons pas d'évoquer à chacune de nos rencontres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous passons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Alain Peyrefitte, pour une première question.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre d'Etat, il y a quelques jours, on apprenait que le juge chargé du dossier de l'explosion du DC 10 au-dessus du Ténéré n'avait pas été autorisé à débarquer à Tripoli. Ce refus d'autorisation était accompagné de commentaires désobligeants de la part des autorités libyennes, qui déclaraient qu'elles n'acceptaient pas la politique de la canonnière, le juge étant venu sur un Aviso de la Marine nationale.

Cela est assez troublant car on peut se demander, et je me permets de vous demander, pourquoi ce juge n'avait pas fait comme quiconque veut se rendre à Tripoli depuis que la Libye est soumise à un blocus aérien de l'ONU, c'est-à-dire pris un hydroglisseur à partir de La Valette dans l'île de Malte ou une voiture à partir d'un aéroport de Tunisie.

Naturellement, il avait demandé, et il avait de bonnes raisons pour cela, à être sous bonne garde. Puisque ce juge spécialisé dans les affaires de terrorisme a été l'objet d'attentats, il était naturel qu'il fût gardé. Mais n'y avait-il pas d'autres moyens de le garder que de le faire monter sur un bâtiment de guerre armé d'Exocet et de torpilles ? Est-ce que ce n'était pas un défi au bon sens d'employer un moyen si disproportionné pour accompagner ce que l'on appelle dans les journaux un « petit juge » ?

A quel niveau de responsabilité de l'Etat a été prise une décision qui devait nécessairement avoir pour effet de jeter le ridicule sur cette expédition et, en même temps, monsieur le ministre d'Etat, sur notre justice, notre Marine nationale et notre diplomatie, laquelle avait déclaré, juste avant - je cite votre porte-parole - avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités libyennes.

Comment notre diplomatie a-t-elle pu être amenée à ne pas inclure dans cette négociation préalable l'hypothèse d'un piège ? Au départ de cette dramatique affaire du DC 10, il y a une valise piégée et, au bout, il y a un juge piégé. Piégé comme vous l'avez été vous-même, ainsi que l'Etat français.

Monsieur le ministre d'Etat, comment pensez-vous pouvoir répondre à cet affront ainsi fait à la France ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Il y a dans l'intervention de M. Peyrefitte une relation des faits, et des commentaires.

Mes activités présentes interdisent de considérer que je me serais fait le complice d'un geste bafouant la diplomatie française, et celles qui ont précédé mon activité publique interdisent de laisser penser que je pourrais être complice d'une action qui bafouerait la justice.

Cependant, m'adressant à un ancien garde des sceaux, je me permettrai de lui rappeler, et cela ne le surprendra pas, que la séparation des pouvoirs nous fait une obligation très stricte de respecter le pouvoir judiciaire. Je respecte, croyez le bien, avec beaucoup de vigilance ce principe essentiel de l'Etat républicain. Je le fais d'autant plus que je connais et estime le juge Bruguière, et que je considère - point de vue qu'il partage - que seul le juge d'instruction reste maître de la façon de conduire son instruction. Il décide de ses interpellations, de ses interrogatoires, de ses déplacements, de ses auditions de témoins.

Il n'est intervenu auprès du ministère des affaires étrangères que pour lui demander de faciliter son action.

J'ai veillé à ce qu'il en fût ainsi, à ce que mes services se mettent à son entière disposition, lui laissant le choix des dates des voyages et des moyens de transport.

Le juge d'instruction avait reçu son collègue, juge libyen, chargé du même dossier, et ce à deux reprises. Il répondait en retour à une invitation de ce juge libyen à se rendre en Libye.

Vous avez rappelé, monsieur Peyrefitte, que la Libye était l'objet d'un embargo, ce qui excluait l'utilisation des voies aériennes. On voit mal un juge d'instruction, dans le cadre de son information, en déplacement, violer les règles internationales, et notamment une résolution des Nations unies.

Il avait la possibilité de se transporter par voie de terre, ce qu'il écarta, pour éviter les risques touchant à sa sécurité.

Il lui restait donc la voie maritime. C'est lui-même qui l'a proposée à nos services, étant entendu qu'il avait choisi de se faire transporter par un bâtiment de guerre.

Le Quai d'Orsay s'est mis en rapport avec le ministère de la défense pour lui demander, dans le cadre des desiderata exprimés par le juge, de mettre à sa disposition un bâtiment, un Aviso, lui permettant de gagner les côtes libyennes.

Le Quai d'Orsay s'est alors mis en relation, comme c'était son devoir, avec les autorités libyennes pour les informer de ce déplacement, donnant à ces autorités tous les détails sur le bâtiment, son armement, ses codes, ses moyens de le reconnaître.

Cela a été communiqué dans des délais raisonnables et accepté par les autorités libyennes. Quand, au dernier moment, ou, plus exactement, le dernier jour, pour des raisons que nous ignorons, en dehors de la version officielle donnée par la Libye, à savoir que la Libye ne pouvait supporter l'idée d'avoir dans ses eaux territoriales un bâtiment de la marine nationale française, le gouvernement libyen a fait savoir qu'il n'était plus d'accord pour que ce bâtiment pût accoster, comme cela avait été prévu précédemment.

Voilà, ramené à sa stricte exactitude, l'incident auquel vous avez fait allusion.

Nous avons adressé immédiatement aux autorités libyennes une protestation pour dénoncer leur comportement. C'est ce qu'il fallait faire en pareille circonstance et ce que vous auriez sans doute fait si vous vous étiez trouvé à ma place.

Les autorités libyennes ont répondu par un communiqué, auquel vous avez fait allusion, qui, sans nier l'exactitude des faits tels que je viens de les rapporter, donnait une explication qui n'en était pas une, indiquant qu'elles n'avaient pas pris connaissance de l'armement du bâtiment en question. Or nous avons toutes les preuves à cet égard.

Il nous a été indiqué que la Libye était toujours à la disposition du juge d'instruction. Conformément au principe que j'énonçais au début de la réponse que je vous ai faite, nous nous tenons à la disposition du juge, dès lors qu'il déciderait de poursuivre ses contacts avec les autorités judiciaires libyennes et qu'il les estimerait utiles.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre d'Etat, ma question portera sur la situation en Arménie.

Au lendemain de la visite en France de M. Babken Ararktsian, président du Parlement de la République d'Arménie, et de la mission que nous avons effectué avec mes amis et collègues Richard Cazenave, Michèle Allot-Marie et Serge Kehayan, nous avons pu constater, monsieur le ministre, la situation dramatique en Arménie.

Le Haut-Karabakh, peuplé en quasi-totalité d'Arméniens, rattaché par Staline à l'Azerbaïdjan, est, depuis 1988, dans une situation de très haute tension.

La population arménienne fuit cette région depuis le pogrom de Soumgaït en 1988.

Depuis, le Haut-Karabakh a proclamé sa souveraineté, que l'Azerbaïdjan a immédiatement refusée.

La République d'Arménie, qui a fêté en septembre dernier son premier anniversaire, ne revendique pas cette région. Cependant, elle apporte son soutien, notamment sur la question du droit à l'autodétermination et du respect des populations civiles. Or cette position, soutenue par le président Levon Ter Petrossian, n'épargne pas la jeune république.

Une des conséquences majeures de ce conflit reste tout de même le blocus que subit actuellement l'Arménie. Les denrées alimentaires passent en très petites quantités par la Géorgie, elle-même soumise à une situation de guerre civile, et par l'Iran, qui garde une position modérée dans ce conflit.

La situation est, vous le savez, catastrophique dans le domaine de l'énergie, notamment à la veille de l'hiver. Le Gouvernement d'Arménie se verra-t-il contraint de réouvrir la centrale nucléaire de Medzanor, fermée en 1987 parce que trop dangereuse ?

L'Arménie a du mal à faire face à ses difficultés économiques, d'autant plus que l'arrivée en grand nombre de réfugiés fuyant des zones de combats est une charge supplémentaire très lourde pour ce petit pays.

Cela nous montre que la communauté internationale est impuissante face à cette situation.

Malgré les différentes tentatives effectuées par la CEI et la CSCE, les cessez-le-feu ont échoué. De lourdes menaces pèsent actuellement sur la région.

Il semblerait que l'envoi d'observateurs internationaux soit aujourd'hui une priorité. Nous pourrions ainsi connaître et faire connaître à la communauté internationale l'ampleur du conflit, un peu oublié, en prônant cette mesure, tout en empêchant les violations flagrantes des principes humanitaires.

Monsieur le ministre d'Etat, je souhaiterais savoir quelle est la position du gouvernement français dans ce conflit du Haut-Karabakh et quel type d'opérations vous comptez engager dans le cadre de la coopération entre la France et l'Arménie au cours des années qui viennent. Quelle aide humanitaire la France envisage-t-elle d'apporter à l'Arménie durant l'hiver ? Autre question, qui vous a été posée à plusieurs reprises, notamment par mon collègue Roger Rouquet, qui est président du groupe d'amitié France-Arménie : où en est le lycée français de Leninakan ? Enfin, comment comptez-vous remédier au manque criant de moyens en personnels de notre ambassade à Erevan que nous avons pu constater sur place ?

M. le président. Voilà plusieurs questions !

M. Gérard Bapt. Il y a deux poids et deux mesures.

M. le président. Il n'y a pas deux poids et deux mesures, mon cher collègue.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. La situation avec l'Arménie s'est aggravée au cours des derniers mois et des dernières années.

Ai-je besoin de rappeler à la représentation nationale la solidarité que la France a toujours entretenue avec le peuple arménien et continuera d'entretenir ? Ce gouvernement y sera très fidèle.

Depuis le départ des troupes russes, des affrontements graves se sont produits dans cette région. La difficulté tient au fait que le Haut-Karabakh est une enclave arménienne à l'intérieur de l'Azerbaïdjan et que les aspirations du peuple arménien, ou de cette enclave arménienne, posent des problèmes relationnels.

La France a été la première à proposer à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - la CSCE - la tenue d'une conférence internationale. Celle-ci s'est déjà réunie à

Minsk. Elle se tient régulièrement à Rome. Nous en attendons quelques développements. J'ai moi-même reçu le ministre des affaires étrangères azéri à New York, et je lui ai prêché la modération et l'ouverture, en même temps que le dialogue.

Le secrétaire général des Nations unies, en accord avec nous-mêmes, vient de désigner - cela remonte à quelques heures - un représentant personnel pour les affaires du Haut-Karabakh.

La communauté internationale se trouve donc mobilisée à plusieurs niveaux : l'organisation régionale de la CSCE, le représentant personnel du secrétaire général, l'action de la Communauté et, s'il le faut, demain, le Conseil de sécurité.

Je crois, en effet, que c'est dans ce cadre-là qu'il faut essayer de trouver une solution au problème du Haut-Karabakh, et non pas par d'autres moyens, qui, du reste, échoueraient.

La France, solidaire du peuple arménien, est en faveur de cette recherche par la voie du dialogue et de la diplomatie. Elle manifeste toujours sa présence auprès des Arméniens.

J'ai indiqué dans mon intervention - vous voudrez bien vous y reporter - que les crédits de 1993 nous permettront de prendre toutes dispositions pour reconstruire les instituts ou établissements d'enseignement à Erevan.

Voilà donc quel est le projet global et les dispositions prises à la fois pour aider le peuple arménien et, pour tenter de trouver une solution au difficile problème du Haut-Karabakh.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre d'Etat, « le principal danger pour la sécurité de l'Europe, c'est l'immigration de masse », dit le nouveau chancelier d'Autriche.

Sans doute pense-t-il à l'Allemagne, qui, en 1992, va recevoir 400 000 demandeurs d'asile d'Europe centrale, orientale, méridionale.

Pour moi, député de Nice, dont la circonscription compte 4 500 HLM, le danger d'immigration vient du Maghreb tout proche.

En effet, le Maghreb connaît une démographie galopante. La population a plus que doublé depuis l'indépendance et elle augmente de cinq millions par an.

Son économie est chancelante. D'où un désir de voir partir des émigrants, pour une double raison. D'une part, cela diminuera les problèmes sociaux. D'autre part, ils envieront de l'argent.

Enfin, un éventuel retour au pouvoir du FIS pousserait des centaines de milliers de personnes appartenant aux classes cultivées, notamment des femmes obligées de choisir entre « le voile ou la valise », à demander l'asile politique. Sans compter les centaines de milliers de jeunes qui chercheraient, par ce biais, à trouver du travail !

Voilà la crainte qui étirent les habitants du Midi, et dont M. Lacombe a parlé en connaissance de cause.

Contre ce danger, il y a deux remèdes : la protection et le développement économique du Maghreb.

Je ne vous interrogerai que sur le premier, car le second point a été évoqué ce matin.

En ce qui concerne la protection, il faut faire vite, car l'immigration clandestine, à laquelle la drogue est souvent liée, augmente. Elle passe par l'Italie, par les ports et aéroports de France et par l'Espagne.

Certes, des efforts ont été faits : visas payants, compagnies de transport responsables, étude rapide des dossiers. Mais l'opinion veut qu'on lui parle de points précis, sur lesquels les ministres sont muets.

En voici quelques-uns : cartes d'identité déchirées, afin que les autorités ignorent d'où l'on vient ; certificats d'hébergement ; mariages blancs ; femmes enceintes qui viennent accoucher en France pour que leurs enfants soient d'office français ; regroupement familial pour des polygames ayant trois fois plus d'enfants que les Français et qui transforment en enfer les HLM et les banlieues ; expulsions rarement suivies d'effets. Voilà les échos qu'on entend partout !

M. le président. Mon cher collègue, veuillez poser votre question.

M. Jacques Limouzy. C'est intéressant, monsieur le président !

M. Richard Cazenave. M. Ehrmann dit des choses vraies !

M. Charles Ehrmann. Je conclus, monsieur le président - j'allais dire « mon cher Pierre ». *(Sourires.)*

Tous les maires, quelle que soit leur couleur politique, font face au même problème. Des mesures devront être prises. Vous en avez parlé à Salamanque, les 28 et 29 septembre. Mais elles ne seront efficaces que si elles s'accompagnent d'une politique de contrôle des naissances et de développement économique du Maghreb, pour inciter les habitants à rester chez eux. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur Ehrmann de revenir sur un sujet délicat, qui mérite de retenir l'attention de l'Assemblée nationale comme il retient celle du Gouvernement.

J'ai déjà évoqué ce problème dans mon intervention principale et lors d'une réponse que j'ai faite à l'un de vos collègues. Je serai donc bref.

Premièrement, je pense qu'il faut tout faire pour que, dans la période difficile que traverse l'Algérie, le dialogue soit maintenu entre les autorités légales de ce pays et les autorités de la France.

Deuxièmement, il est indispensable de concevoir une politique hardie et courageuse, à la mesure du problème qui se pose à l'Algérie, qui est le problème du développement. Nous en avons dit un mot et nous espérons mobiliser nos partenaires de l'Europe du Nord, et les sensibiliser à ce problème. Car, en définitive, ils ne pourront pas pratiquer la politique de l'autruche, et ils n'échapperont pas aux difficultés que vous avez signalées.

Troisièmement, la solution doit être dans la fixation sur place, au travers du développement, des populations qui pourraient être tentées par l'émigration.

Enfin, permettez-moi de vous dire que, si des filtres ont bien fonctionné jusqu'à présent, c'est en raison des mesures qui ont été prises sur le plan national comme sur le plan communautaire. Les accords de Schengen ont permis précisément d'introduire l'exigence des visas pour d'autres pays qui, jusqu'à présent, étaient plus laxistes. Vous avez cité l'Italie.

M. Richard Cazenave. Ces accords ne sont pas ratifiés !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Ils sont déjà applicables dans quatre des pays ! Et ils sont ratifiés par la France.

Je n'évoquerai pas tous les problèmes particuliers que vous avez évoqués, car cela nous entraînerait trop loin dans la nuit. Je me bornerai à vous faire une réponse globale.

Dans tous les cas que vous signalez - mariages blancs, destruction de pièces d'identité -, il s'agit, en réalité, d'une fraude du droit. Or, en vertu d'une règle bien établie et fondamentale de notre droit public, « la fraude corrompt tout ». *Fraus omnia corrumpit ! (Sourires.)*

Cela ne constitue en aucune manière un droit. Et dès lors qu'un ressortissant d'un autre pays, originaire du Maghreb, commet un délit ou une fraude de cet ordre, il ne peut s'en prévaloir...

M. Eric Raoult. Si !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... pour que cela constitue un droit. Il convient simplement d'être vigilant...

M. Adrien Zeller. Et les mariages blancs ?

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. ... et d'appeler l'attention de nos services de police, pour que ces fraudes ne puissent pas être suivies de situations de fait très regrettables.

M. Eric Raoult. Ce n'est pas exécuté !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. J'ajoute que certains des orateurs qui se sont exprimés cet après-midi et qui n'appartiennent pas à la majorité ont bien voulu souligner que la maîtrise - je reprends votre expression - des flux migratoires était plus assurée en France que dans d'autres pays de la Communauté. Je vous renvoie donc à une bonne source, qui est celle de l'auteur de cette formule (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Richard Cazenave. Il aurait mieux fait de se taire !

M. Adrian Zeller. Il reste qu'un mariage blanc sans consentement est un mariage !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le ministre d'Etat, conformément aux décisions prises par les neuf gouvernements des pays membres de l'UEO à Maastricht le 9 décembre 1991, la Grèce a été invitée à adhérer au traité de Bruxelles modifié « aux conditions qui seront convenues entre les hautes parties contractantes et l'Etat invité », conformément à l'article XI du traité de Bruxelles modifié.

Il était évident, compte tenu de l'état des relations entre la Grèce et la Turquie, que les pays membres de l'UEO ne pouvaient pas souscrire sans réserve à la clause d'assistance automatique que comporte l'article V du traité de Bruxelles modifié en faveur de la Grèce.

Ils ont donc demandé que tout nouvel Etat adhérent à l'UEO souscrive au chapitre III de la déclaration de Petersberg du 19 juin 1992, précisant que l'article V ne s'appliquait pas pour eux en cas de conflit entre pays membres de l'Alliance atlantique.

Cette réserve est-elle applicable au seul cas des nouveaux adhérents au traité de Bruxelles modifié, comme le veut la déclaration de Maastricht, ou vaut-elle pour tous les pays ayant déjà souscrit à ce traité ?

Dans ce dernier cas, ne s'agirait-il pas d'une modification substantielle de la portée du traité de Bruxelles modifié, exigeant une ratification distincte de celle du protocole d'adhésion de la Grèce ?

Les clauses de l'article XI seront-elles appliquées aux pays qui, comme la Turquie, sont invités à devenir « membres associés » à l'UEO - et non « Etats associés » - à la suite des décisions de Maastricht ? Dans le cas contraire, sur quelle base juridique se fonderait leur association ? Les protocoles concernant leur accès à ce statut feront-ils l'objet de ratification par les parlements des pays concernés ?

Ma question est évidemment un peu complexe, monsieur le ministre d'Etat, mais vous conviendrez que, dans la perspective des suites à donner au traité de Maastricht, les réponses que vous nous fournirez seront essentielles.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Non, monsieur Caro ! votre question n'est pas complexe. Je souhaite que ma réponse ne le soit pas non plus.

En réalité, deux groupes de pays sont concernés par le rapprochement entre la Communauté économique européenne et l'UEO. Le premier groupe est constitué par les pays qui font partie de la Communauté mais ne sont pas membres de l'UEO : le Danemark, l'Irlande, la Grèce. Le second est composé des pays qui n'appartiennent pas à la Communauté mais qui sont membres de l'Alliance atlantique : la Turquie, la Norvège, l'Islande.

Pour gérer cet ensemble - le but étant l'adhésion à l'UEO de ces deux groupes de pays -, des discussions ont eu lieu, très longues, très studieuses, très difficiles.

Une déclaration est intervenue à Petersberg. Je vais vous citer ce qui me paraît la phrase clé de tout le dispositif : « Les engagements de défense contenus dans les traités de l'UEO et de l'Alliance atlantique se renforcent mutuellement et ne sauraient être invoqués dans les différends survenant entre les membres de l'une et l'autre organisation. »

Par cette phrase, il s'agissait de répondre aux difficultés déjà existantes et qui pouvaient s'accroître entre la Turquie et la Grèce, dès lors que, appartenant à des groupes différents, chacun de ces pays adhérerait à l'UEO et que l'article 5 du traité de Bruxelles prévoyant l'assistance automatique pourrait jouer.

En cas de conflit entre la Grèce et la Turquie, qu'auraient fait les autres pays partenaires ? C'est pour tourner cette difficulté que cette déclaration a été faite.

Que doit-on en déduire ?

Premièrement, la déclaration de Petersberg s'applique à tous et pas spécifiquement aux nouveaux adhérents.

Deuxièmement, elle ne modifie ni l'esprit ni la lettre du traité de Bruxelles ; elle le précise dans le contexte de l'élargissement.

Troisièmement, le lien qui apparaît entre l'UEO et les membres associés - par exemple, la Turquie - n'est pas un instrument de droit international mais un accord politique, dont chaque pays jugera s'il convient ou non de le faire approuver par son parlement. Nous respectons là, dans ce domaine comme dans les autres, la souveraineté des Etats.

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre d'Etat, madame le secrétaire d'Etat, les résultats de l'action culturelle de la France en Afrique et en Asie sont, dans l'ensemble, peu satisfaisants.

Les moyens mis à la disposition de cette politique ont diminué ces dernières années sans commune mesure avec les besoins exprimés. Le réseau culturel est inégal, de qualité très variable et les difficultés financières souvent importantes. Les projets bilatéraux conjuguant la globalité, la durée et l'évaluation sont, dans l'ensemble, l'exception.

Permettez-moi de présenter quelques propositions susceptibles d'améliorer la situation.

Il faut d'abord rééquilibrer et réorganiser notre dispositif ; mettre fin au chevauchement des structures et des compétences ; avoir une stratégie cohérente de développement culturel et de coopération en Afrique et en Asie. La séparation du champ et du hors champ n'a plus de sens : en effet, quand la Namibie était hors champ, elle touchait 4 millions de francs ; maintenant qu'elle est dans le champ, elle perçoit 40 millions de francs, soit dix fois plus, tout simplement parce que le ministère de la coopération a plus d'argent que le Quai d'Orsay.

Puis il convient d'établir pour chaque pays une dynamique pluriannuelle avec des objectifs globaux et particuliers impliquant une évaluation.

Ensuite, nous devons fusionner les centres culturels et les alliances françaises quand ils sont distincts ; renforcer les moyens de ces dernières ; impliquer les élites locales dans l'action des centres culturels ; inciter les régions françaises à développer leur partenariat, en particulier avec les pays en voie de développement.

Enfin, il faut faire en sorte que la voix de la France - RFI - puisse être mieux entendue dans le monde et que les émissions de Canal France International soient mieux reprises par les différentes télévisions nationales.

La France, monsieur le ministre d'Etat, madame le secrétaire d'Etat, est grande moins par sa puissance économique-militaire que par son rayonnement culturel.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures.

Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures. Monsieur le député, je partage votre sentiment : la France est grande par son rayonnement culturel. Toutefois, elle doit l'être aussi, vous en conviendrez, par son dynamisme économique.

Tout en souscrivant à quelques-unes de vos remarques, je voudrais néanmoins rectifier certains points de vue.

Dans un monde qui évolue aussi rapidement que le nôtre et où de nouvelles possibilités d'action s'offrent à nous, il est effectivement impératif que nous menions constamment le travail de mise en projet, de rationalisation des réseaux, d'amélioration de la qualité des hommes. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, c'est un de nos objectifs de travail pour cette année.

Cette tâche n'est pas aisée car les instituts répondent à des régimes différents et les priorités sont multiples, suivant les régions géographiques. Pour 1993, nous projetons de rationaliser davantage les réseaux, en examinant concrètement ces

situations et en recherchant de nouvelles synergies. Nous proposons aussi de renforcer les outils de suivi de gestion et d'évaluation des projets, condition d'une plus grande mobilité et d'une meilleure déconcentration de nos moyens.

D'ores et déjà, dans le domaine linguistique et pédagogique, la coordination entre les éléments si divers que nous avons mis en place - bureaux linguistiques, centres culturels, alliances françaises, établissements d'enseignement - est la règle. Tous sont aujourd'hui invités à travailler ensemble et à s'associer à un seul et même projet d'action de la France là où ils se trouvent.

L'Afrique hors Maghreb et hors champ et l'Asie ne sont pas négligés, comme vous semblez le craindre, dans notre action culturelle, car aux moyens strictement bilatéraux - qui s'élèvent tout de même à près de 200 millions de francs pour cette partie de l'Afrique et à plus de 500 millions de francs pour l'Asie - s'ajoutent les actions de diffusion audiovisuelle qui permettent de couvrir largement ces deux continents. J'ai souligné tout à l'heure que ce dispositif s'est considérablement accru durant les trois dernières années.

Il ne faut pas oublier non plus que le ministère des affaires étrangères n'est pas le seul département ministériel à intervenir dans ces régions du monde et que le ministère des finances apporte à ces pays prêts et dons. Cela se fait en liaison continue et sans cesse améliorée avec les services du ministère des affaires étrangères.

L'année 1993 est marquée par un effort particulier en direction des trois pays de la péninsule indochinoise qui bénéficieront de 30 millions de francs de mesures nouvelles, lesquels s'ajoutent aux 90 millions de francs de l'année 1992, plus 50 millions de francs concernant les projets conjoints du ministère des finances et du ministère des affaires étrangères. La réflexion sur les moyens d'intervention n'est pas achevée et elle devrait déboucher sur l'élaboration d'un programme spécial pour les trois pays de la péninsule.

La loi de finances pour 1993 verra un accroissement très important des moyens en faveur de Radio France International : 41 millions de francs. Je me réjouis, monsieur le député, que cela puisse répondre à votre attente.

La diffusion de Canal France International en Afrique anglophone et dans le Golfe persique et de TV5 en Afrique sera assurée dans le cadre d'un budget global qui bénéficiera d'une mesure nouvelle de 29 millions de francs.

La question des structures de l'action culturelle, et plus encore de la coopération économique, est un sujet difficile. Toute solution présente des avantages et des inconvénients, mais je puis dire que les services concernés travaillent généralement bien ensemble et que les complémentarités sont plus la règle que les doubles emplois. Je veillerai, pour l'exercice qui s'ouvre, à éliminer ceux-ci.

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre d'Etat, en juillet dernier, au cours d'un entretien que vous aviez accordé aux élus de l'archipel, vous les aviez assurés que la France défendrait fermement ses intérêts face au Canada et, en l'occurrence, ses droits de pêche autour de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous aviez indiqué, monsieur le ministre d'Etat, que la France disposait pour cela de moyens de droit, de moyens de rétorsion et de moyens d'action.

Le droit, c'est la voie de la négociation internationale dans le cadre des accords ou des traités existants. Or la France est allée au bout de ce qu'il était possible de faire dans le cadre du droit. Toutefois, le recours devant le tribunal arbitral de New York sur la pérennité de l'accord franco-canadien de 1972 a, selon moi, constitué une faute politique internationale grave, car les Canadiens affirment aujourd'hui que la sentence arbitrale de New York remet en cause la portée de cet accord...

Toujours est-il qu'à la politique de la main tendue et du dos courbé, le Canada a toujours répondu par le mépris. Cette attitude impérialiste des Canadiens est catastrophique pour l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon, elle remet en cause l'unique présence française en Amérique du Nord et s'avère insultante et particulièrement humiliante pour notre pays.

Actuellement, il ne reste plus rien de l'activité de pêche née de plus de quatre siècles d'histoire française en Amérique du Nord. Nos usines sont fermées !

Restent les moyens de rétorsion que la France, seule ou aidée par ses partenaires européens, dans le cadre des relations économiques ou des actions de coopération dans les domaines de la technologie, de la culture ou de la technique, peut mettre en œuvre.

Restent les moyens d'action, c'est-à-dire envoyer nos bateaux pêcher sous la haute protection de notre marine nationale.

Mais reste aussi le droit pour amener le Canada à revenir s'asseoir à une table de négociations avec des propositions plus raisonnables.

Ma question est simple : la France a-t-elle décidé de baisser les bras et de rester humiliée ou a-t-elle décidé d'agir ? Je sais que l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon ne peut déclencher l'enthousiasme que vous manifestez à l'égard des grands problèmes de la planète mais, croyez-moi, monsieur le ministre d'Etat, si l'archipel est petit par sa population et son étendue, il est grand par son histoire. Le Gouvernement se doit de prendre conscience que la cause en question mérite l'action la plus ferme et la plus efficace, car c'est de la présence même de la France en Amérique du Nord dont il s'agit ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Croyez bien, monsieur le député, que le Gouvernement partage votre intérêt et vos soucis au sujet de l'avenir de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le conflit qui oppose la France et le Canada sur les activités de pêche dans cette région revêt une double nature : d'une part, il reste sur les délimitations de pêche, d'autre part sur les quotas de pêche.

Au mois de mars 1989, par un compromis que l'on appelle en droit international un compromis d'arbitrage, il a été décidé de soumettre la première difficulté à l'arbitrage international. Cet arbitrage a eu lieu. Il ne portait que sur la délimitation des zones de pêche et sur rien d'autre. Il est donc tout à fait erroné de vouloir lui faire dire ce qu'il ne dit pas, notamment de vouloir lui faire donner une interprétation quant aux quotas de pêche, c'est-à-dire la quantité de poissons que l'on peut pêcher dans les zones délimitées pour les droits de pêche.

Les quotas de pêche, quant à eux, sont gérés par l'accord international de 1972 intervenu entre la France et le Canada, accord qui lui-même fait suite à une série de traités et d'accords qui remontent jusqu'au XVIII^e siècle. C'est donc une chose ancienne consacrée par le temps et par les traités.

Les Canadiens ont refusé la négociation. Ils ont rompu les discussions sur les quotas de pêche résultant de l'accord de 1972. Le 10 octobre dernier, nous avons demandé aux autorités canadiennes de revenir à la table de négociations et de procéder de façon sérieuse. Il est évident que si cela ne devait pas se produire, ce serait une violation des droits consacrés par le traité de 1972 sur le contenu duquel le tribunal arbitral n'avait aucune raison de se pencher.

M. Gérard Grignon. Pourtant, c'est ce qu'il a fait !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Non, il ne s'est pas penché sur celui-ci ! Certes, selon l'interprétation canadienne, il s'y serait penché. Mais l'interprétation française est tout autre : pour nous les quotas de pêche relèvent du traité de 1972 et de lui seul !

Ce traité de 1972, étant arrivé à expiration, nous avons donc demandé aux autorités canadiennes de s'engager dans une nouvelle négociation. Dans un premier temps, elles ont commencé par procéder unilatéralement. Nous avons protesté contre cette attitude. Je suis moi-même intervenu auprès du ministre des affaires étrangères du Canada pour que cette négociation reprenne.

Il est entendu que les propos que j'ai tenus devant la délégation que j'ai reçue n'ont perdu ni de leur intérêt ni de leur actualité.

Une négociation est une négociation. Durant celle-ci, on doit user d'arguments juridiques, diplomatiques et économiques - que vous avez baptisés du terme pudique de « mesures de rétorsion » dans un article que j'ai eu le plaisir de lire ce matin et qui m'a permis de connaître le sens de votre interrogation avant de la recevoir par la voie officielle.

S'agissant des mesures de rétorsion, il convient d'en user à bon escient. Mais sachez que le Gouvernement entend utiliser toutes les armes dont il pourra disposer pour faire respecter les droits des pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon, droits qui résultent du traité de 1972 et d'un usage bien antérieur.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Charles Pistré.

M. Charles Pistré. Monsieur le ministre d'Etat, vous avez indiqué dans votre intervention que la guerre était en train de marquer des points et que, comme toujours, c'était les plus faibles qui en étaient les premières victimes. Que ce soit dans l'ex-Yougoslavie ou dans l'ex-URSS, au Libéria ou en Somalie, ces conflits, proches ou lointains, sont autant de plaies ouvertes et de défis à la paix mondiale.

Au Cambodge, pays dans lequel on aurait pu croire que les conflits étaient terminés, l'inquiétude renaît. Déjà, il y a quelques mois, à l'occasion d'une mission de la commission des affaires étrangères dans ce pays, M. Vauzelle, alors président de la commission, et les membres de cette mission avaient eu l'occasion de constater l'inquiétude du prince Sihanouk et des diverses parties en présence ; tous étaient un peu sceptiques quant à l'évolution de la situation compte tenu des positions prises par les Khmers rouges. C'est vrai que, dans ce pays, les combats ont été durs, qu'une sorte d'autogénocide a été mené par les Khmers rouges et que le compromis est donc difficile à trouver.

Dans cette affaire, la France a joué un rôle significatif, puisqu'elle a permis un rapprochement progressif des points de vue, aidé à la conclusion des accords de Paris il y a un peu plus d'un an, suscité l'intervention de l'ONU - et dans ce cadre, elle a envoyé des soldats afin de préparer, puis de contrôler la normalisation de la situation.

Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Il semblerait que l'on va aider le Cambodge à mettre en place une administration efficace et à remettre en état une économie délabrée. Mais comment pourra-t-on y arriver si les Khmers rouges ne tiennent pas leurs engagements et si un véritable cessez-le-feu n'est pas mis en place ? Dans ce cas, quels moyens peut-on envisager d'utiliser ? Quelles mesures contraignantes peut-on éventuellement mettre en œuvre ? Peut-on imaginer aller jusqu'à recourir à la force ?

Beaucoup de ceux qui sont allés au Cambodge craignent un risque d'éclatement, comme cela a été le cas dans d'autres pays. Pensez-vous que ce pays, dont vous disiez, monsieur le ministre, qu'il pouvait être le pivot du développement régional, puisse être aidé dans les circonstances difficiles qu'il est en train de vivre ? Quel rôle la France peut-elle jouer, avec l'ONU et aux côtés de l'ONU ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je ne vais pas refaire ici l'historique des interventions de la France, je suis sûr que vous les avez présentes à l'esprit. Je me bornerai à répéter ce que j'ai dit dans mon intervention, à savoir que c'est grâce à la ténacité de la diplomatie française que la conférence de Paris s'est tenue. Cette conférence a permis d'aboutir à un début de règlement de l'affaire du Cambodge, qui durait depuis de nombreuses années et qui avait provoqué dans ce malheureux petit pays, ami de la France, tant de malheurs et tant de morts.

Quel bilan peut-on dresser aujourd'hui à mi-parcours ?

L'honnêteté commande de dire que ce bilan est nuancé.

M. Jean-Marie Daillet. Oh oui !

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Certains aspects sont incontestablement positifs : le déploiement de 15 000 militaires et de 5 000 civils est achevé ; le dispositif de contrôle des administrations s'est déployé dans l'ensemble des ministères contrôlés, à l'exception de la zone tenue par les Khmers rouges ; le conseil national suprême présidé par le Prince Sihanouk se réunit régulièrement et légifère - par exemple, à propos de la loi électorale ou de l'arrêt des exportations de bois ; la préparation des élections qui doivent avoir lieu au début de l'année prochaine est bien engagée puisque quinze partis se sont déjà déclarés ; le rapatriement des réfugiés a été partiellement réalisé - 150 000 sur un total de 350 000 ; l'aide économique décidée à Tokyo a déjà été répartie dans le pays.

J'en viens maintenant à l'aspect négatif de ce bilan : la partie militaire du plan des Nations unies est bloquée depuis le 13 juin, date à laquelle on a enregistré le refus des Khmers rouges d'appliquer la phase 2 du plan de l'ONU, qui prévoit le démantèlement, le retour dans les casernes et le désarmement.

Face à cette situation, lors de l'assemblée générale des Nations unies et quelques jours après la tenue de celle-ci, nous avons, à New York, avec le secrétariat général des Nations unies, repris le dossier du Cambodge. Le secrétaire général des Nations unies a confié au ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, coprésident avec moi-même de la conférence de Paris, la mission de remettre en route le processus de paix.

Avec M. Alatas, ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, je me rendrai dans les jours qui viennent, ainsi que je l'ai annoncé à la tribune de l'Assemblée, à la rencontre du Conseil national suprême, à Pékin, où le prince Sihanouk se trouve présentement pour des raisons de santé. Nous tiendrons une séance extraordinaire et nous nous efforcerons d'inclure dans les mesures que nous prendrons les représentants des Khmers rouges, de façon que le plan de paix, qui est actuellement bloqué pour la raison que je viens de dire, puisse connaître de nouveaux développements.

Rendez-vous a été pris pour cette rencontre. Si vous le voulez bien, prenons rendez-vous à notre tour pour que je puisse vous en rendre compte. *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Ma question s'adresse à Mme le secrétaire d'Etat.

Vous avez rappelé, madame le secrétaire d'Etat, que l'enseignement français à l'étranger était la clé de voûte de notre présence culturelle extérieure. Indiscutablement, la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un élément positif, en dépit des moyens insuffisants mis à sa disposition. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur deux points faibles du budget.

S'agissant, tout d'abord, des personnels, même si des mesures prises les années précédentes ont permis de réduire les écarts de rémunérations entre les fonctionnaires titulaires expatriés et les recrutés locaux, ces derniers ne bénéficient toujours pas d'un statut qui permette de stabiliser leur situation.

Ne serait-il pas souhaitable de mettre en place un plan de résorption de l'auxiliarat ?

Par ailleurs, peut-on accepter que réapparaissent des titulaires non résidents rémunérés par les établissements, en contradiction avec la loi de 1990 ? Ne serait-il pas bon de recruter normalement ces personnels sur des postes de résidents budgétisés l'année suivante ?

En ce qui concerne les bourses, les crédits prévus pour 1993 semblent à première vue, à la lecture du « bleu » budgétaire, traduire la reconduction des crédits de l'année 1992, soit 106 millions de francs. Mais ils ne suffiront pas à satisfaire les besoins, qui connaissent malheureusement une croissance exponentielle du fait de l'effondrement des systèmes éducatifs tant dans les pays de l'Europe centrale et orientale qu'en Afrique.

Dans la mesure où ces bourses sont très importantes et qu'elles contribuent à compenser les droits de scolarité à la charge des familles, ne serait-il pas souhaitable de consentir un effort ce domaine ? Vous avez évoqué dans votre intervention générale la possibilité d'augmenter les crédits. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures. Monsieur le député, je tiens tout d'abord à vous remercier pour l'appréciation positive que vous portez sur l'évolution de notre enseignement du français à l'étranger, notamment sur la création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Sachez que cette appréciation ira droit au cœur d'une équipe qui, depuis deux ans, s'est beaucoup donnée pour mettre en place un outil neuf et efficace.

Vous avez évoqué deux problèmes sérieux et en premier lieu le recrutement des personnels.

Le décret du 31 mai 1990 et la création de l'Agence par la loi du 6 juillet 1990 ont permis d'améliorer considérablement la situation des personnels titulaires recrutés localement et en fonction dans les établissements d'enseignement français à l'étranger. En effet, ces derniers bénéficient désormais d'un statut spécifique de la fonction publique qui fait d'eux des agents publics rémunérés par l'Agence et détachés auprès d'elle.

Mais il est vrai que les recrutés locaux non titulaires n'ont pu bénéficier de ces dispositions réservées aux seuls titulaires. Actuellement, ils sont environ 2 000 dans les établissements du réseau, et plus de la moitié d'entre eux possèdent des diplômes nécessaires à une éventuelle intégration dans un corps de la fonction publique.

Le ministère de l'éducation nationale et de la culture examine les conditions d'une éventuelle campagne de titularisation qui permettrait de résorber au moins en partie l'auxiliaire dont vous avez parlé.

L'apparition durant l'année scolaire 1991-1992 de titulaires recrutés localement et rémunérés par les établissements et non par l'Agence est due aux difficultés d'adaptation de la carte scolaire. Il n'a pas toujours été possible de mettre à la disposition de tous les établissements qui avaient recruté des enseignants titulaires les emplois budgétaires nécessaires à la régularisation de leur situation. Celle-ci fait l'objet d'un examen par l'Agence, qui recherche, avec le ministère du budget, les solutions appropriées pour éviter que ne se reconstitue en 1993 une catégorie de recrutements que nous avons fort justement voulu éliminer.

J'en arrive au second sujet que vous avez évoqué : les bourses scolaires.

Les crédits affectés aux bourses scolaires dans les lois de finances s'élèvent à 97,5 millions de francs depuis 1990, aucune mesure nouvelle n'ayant été obtenue depuis cette date. Néanmoins, l'Agence, depuis sa création en 1991, a pu fédérer ses crédits en faveur des bourses et les sommes affectées aux bourses scolaires ont pu ainsi passer à 102 millions en 1991 et à 106 millions de francs en 1992.

Vous avez raison, les besoins restent très importants, en raison d'un appauvrissement relatif des communautés françaises, de la crise économique mondiale et de la forte évolution de la population boursière dans les pays du tiers monde, notamment en Afrique noire, du fait de la reconnaissance progressive de la double nationalité par certains des pays de la zone.

Une augmentation significative des besoins a été observée dans le même temps dans les pays d'Europe centrale et orientale, induite par l'arrivée des Français dans cette région.

Nous sommes donc confrontés à une pression constante et croissante des demandes. Le ministère des affaires étrangères est conscient de l'ampleur du problème et il y consacre des efforts importants.

Nous allons nous efforcer d'apurer ce que l'on pourrait appeler le déficit cumulé par l'Agence dans ce secteur depuis plusieurs années. A cet effet, 15 millions de francs sont prévus au collectif de fin d'année.

Par ailleurs, l'Agence bénéficiera en 1993 de 10 millions de francs de crédits supplémentaires consacrés à l'attribution de bourses scolaires. Ces crédits seront obtenus par un supplément de produit financier dégagé par un versement anticipé de la subvention à l'Agence dès la fin de l'exercice 1992.

Enfin, le ministère va continuer à inciter les postes, comme il le fait depuis un an, à une sélection très réfléchie, très rigoureuse des demandes de bourses formulées par les familles de manière à assurer en priorité la scolarité gratuite aux cas sociaux et à préserver la scolarité des enfants des familles à revenus moyens.

J'ai demandé, je le répète, au directeur et au conseil d'administration de l'Agence d'examiner les possibilités de redéploiement de manière à porter l'enveloppe de 116 millions de francs à 130 millions de francs dès l'exercice 1993.

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais vous poser une question sur les négociations relatives à la politique agricole commune.

Le 22 mai dernier, le Gouvernement a accepté, sans coup férir, des décisions concernant la politique agricole commune et sa réforme, que le ministre de l'agriculture d'alors a même

qualifié d'excellentes. En fait, ces décisions étaient dans le droit-fil des thèses de Washington et du rapport établi par le directeur général du GATT, M. Dunkel, lequel reflète les idées du gouvernement américain.

Il a fallu le désarroi des agriculteurs, qui s'est exprimé, depuis lors, sous forme de manifestations violentes, de blocages des routes et d'un vote massivement négatif au référendum sur le traité de Maastricht, pour que le Gouvernement s'avise de la nécessité de durcir sa position.

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour faire comprendre à nos partenaires l'importance que nous attachions à ce que les intérêts essentiels de notre agriculture ne soient pas lésés ?

Ne trouvez-vous pas scandaleux que le Président des Etats-Unis, en difficulté pour sa réélection, ait unilatéralement décidé, le mois dernier, contrairement aux engagements solennels pris, il y a deux ans, à Montréal, et selon lesquels on ne devait pas toucher aux subventions apportées aux exportations agricoles avant la conclusion d'un accord du GATT, d'octroyer 1,1 milliard de dollars supplémentaire aux exportateurs de blé de son pays ?

N'êtes-vous pas scandalisé par la faiblesse de la réaction du commissaire européen à l'agriculture, M. MacSharry, qui a exprimé l'espoir que « les Américains géreront de façon raisonnable leur programme de subventions aux exportations de blé » ?

Face à la volonté qu'ont les Américains d'imposer de plus en plus leurs exportations et de restreindre de plus en plus les exportations de la Communauté européenne, en particulier les exportations françaises, ne trouvez-vous pas que notre position continue d'être faible ?

Il y a une quinzaine de jours seulement que le nouveau ministre de l'agriculture a déclaré qu'il fallait absolument invoquer le compromis de Luxembourg,...

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Alain Peyrefitte. ... que Mme Guigou avait déclaré caduc mais que l'intervention pressante de l'opposition vous a conduit à considérer comme toujours valable. Ce compromis de Luxembourg ne doit-il pas, enfin, être invoqué par vous pour montrer le prix que nous attachons à la sauvegarde de notre agriculture ?

M. Eric Raoult. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je voudrais essayer de circonscrire votre question à son sujet essentiel : les négociations du GATT, le point particulier que constitue l'agriculture et, point plus particulier encore, l'exportation des céréales.

Il est vrai que ces problèmes sont, dans les négociations internationales en cours, source de difficultés. Je me garderai d'ailleurs bien de porter un avis définitif sur ces négociations, car elles n'ont pas encore abouti à l'heure où nous nous exprimons dans cette enceinte.

Permettez-moi de rappeler quelques vérités premières.

Premièrement, nous n'avons attendu ni les manifestations des agriculteurs, ni le débat sur la ratification du traité de Maastricht, ni même, ne vous en déplaise, votre intervention d'aujourd'hui pour faire savoir à nos partenaires que nous avions à cœur de défendre les intérêts essentiels de nos agriculteurs. Il y a très longtemps déjà que nos partenaires au sein de la Communauté comme dans les discussions internationales savent que, sur un certain nombre de points, des limites ne seront pas franchies.

Deuxièmement, s'il est tout à fait légitime, lors d'une discussion internationale, que les Etats-Unis d'Amérique essaient de retrouver la place prépondérante qu'ils avaient sur le marché des céréales, il est tout aussi légitime que les pays européens, la France en particulier, défendent les parts de marché qu'ils ont été conquises par leurs propres agriculteurs. Aujourd'hui, les Etats-Unis et la Communauté européenne recouvrent environ 60 p. 100 de l'ensemble du marché des céréales - les Etats-Unis 40 p. 100 et la Communauté, 20 p. 100. Ce sont ces 20 p. 100 qu'il faut défendre bec et ongles, ce à quoi nous nous employons.

Troisièmement, je n'ai rien à retirer des déclarations que j'ai faites ici même sur l'utilisation du compromis de Luxembourg lors du débat sur la modification de la Constitution. Je ne cédaï pas aux pressions de l'opposition, comme vous

semblez le croire, mais j'exprimais ma conviction. Mais nous n'en sommes pas encore là car les négociations se déroulent : nous devons prendre en compte les déclarations des uns et des autres, sans oublier que certaines d'entre elles sont faites dans le cadre d'une campagne électorale. Or chacun sait que les propos de campagne électorale doivent être pesés avec précaution.

Dans une affaire comme celle-là, bien malin serait celui qui pourrait dire que le roi de France sera tenu par les promesses du dauphin ? Attendez quelques heures pour avoir la réponse définitive à la question que vous avez posée.

M. le président. La parole est à M. Richard Cazenave.

M. Richard Cazenave. Monsieur le ministre d'Etat, je voudrais revenir sur nos relations avec les rives maghrébines de la Méditerranée car je n'ai pas été totalement satisfait par les réponses apportées aux précédentes questions qui ont été posées à ce sujet. J'ai le sentiment que ni la France ni l'Europe n'ont mesuré pleinement les conséquences des évolutions qui se dessinent là-bas.

Les pays dont je parle ont en commun des économies à bout de souffle, un chômage endémique, une dette extérieure qui est évaluée aujourd'hui à plus de 60 milliards de dollars. De plus, ils sont directement exposés à la menace intégriste, d'autant plus pressante qu'elle tire ses forces du sous-développement.

Aucun de ces pays n'est à l'abri, pas même le Maroc, qui est pourtant celui qui offre les garanties les plus stables de la région - on a donc affaire à une véritable bombe à retardement. La démographie y est galopante et le cap des 120 millions d'habitants devrait être franchi en 2020. Une partie substantielle de ceux-ci cherchera à émigrer vers l'Europe, comme certains commencent déjà à le faire : nous connaissons le destin tragique des quelques hommes et des quelques femmes qui, à Gibraltar aujourd'hui, constituent ces *boat people* africains qui ont voulu rejoindre notre continent.

Confrontés à toutes ces difficultés - je vous rappelle que l'Algérie, dont les médias ne parlent plus beaucoup, est en état d'insurrection : à Alger, les parachutistes sont dans la rue pour tenir la ville -, les pays maghrébins assistent avec appréhension à l'avènement du grand marché unique, à la construction de l'Europe de Maastricht, à la priorité que constitue à leurs yeux l'Europe de l'Est au sein des préoccupations communautaires.

Monsieur le ministre d'Etat, qu'avez-vous fait pour rassurer ces pays, qui ont peur aujourd'hui ? Ils craignent que les pays de la Communauté ne se détournent d'eux et ne réduisent leur aide. Aussi cherchent-ils à maîtriser leur incertitude en unissant leurs efforts depuis 1989 au sein de l'UMA, l'Union du Maghreb arabe. Mais cet ensemble est-il compatible avec les relations spécifiques qui unissent chacun de ces pays, mais séparément avec les pays de la CEE ? Qu'ont donc en commun le Maroc, qui ne ménage pas ses efforts pour entrer dans la CEE, et la Libye, qui cherche plus prosaïquement à renouer des relations diplomatiques et commerciales normales ?

Comment l'Europe répond-elle à leurs attentes ? A-t-elle défini une stratégie de coopération claire avec les pays du Maghreb ? Je n'en ai pas l'impression et ce flou nourrit à notre encontre un procès en suspicion. J'ajoute que votre action diplomatique ne peut nous rassurer...

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

M. Richard Cazenave. Je vais conclure, monsieur le président.

M. Bérégovoy, qui se trouve actuellement à Rabat, a sans doute du mal à faire part au roi du Maroc, dans un discours cohérent, de la légitime prévention de la France face à la menace intégriste et, dans le même temps, de la tolérance inexplicable de la présence sur le sol national des plus exaltés d'entre eux.

M. le président. Il est temps de conclure, monsieur Cazenave.

M. Richard Cazenave. Enfin - j'en termine, monsieur le président -, je souhaiterais connaître les initiatives concrètes que vous avez prises et celles que vous comptez prendre pour relancer effectivement la coopération des « cinq plus cinq » annoncée à Rome il y a plus de deux ans. Si je parle d'initia-

tives « concrètes » et de relance « effective », c'est que j'ai cru comprendre, en vous écoutant tout à l'heure, qu'en matière diplomatique, de la Bosnie à l'Arménie, du Liban au Kurdistan, il y avait loin de l'intention à l'action, et loin de l'action au résultat !

M. Jean Proveux. C'est le groupe du RPR qui respecte le moins le président de séance !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. En vous écoutant, monsieur le député, je cherchais quelles pouvaient être les raisons de votre insatisfaction. Je ne les ai toujours pas trouvées, car votre analyse est assez subtile pour me permettre de dire qu'en définitive elle rejoint la nôtre. Essor démographique, sous-développement économique, jeunesse impatiente, émigration clandestine, perspective de 100 millions d'habitants à brève échéance : autant de données de base qui commandent, en effet, un certain nombre de solutions politiques.

La Communauté économique européenne, vous le savez, a conclu depuis vingt ans des accords particuliers avec le Maghreb. Ces accords ont permis d'écouler un certain nombre de productions en provenance des pays qui constituent l'Afrique du Nord, des productions industrielles notamment et, moyennant certains calendriers, des productions agricoles. Nous avons veillé à ce que ces conditions d'échanges soient améliorées ; elles peuvent l'être. Des protocoles financiers ont été ajoutés aux accords commerciaux, qui aident ces pays du Maghreb.

Malgré cela, nous avons estimé que l'effort était insuffisant. C'est ainsi qu'à notre demande la Communauté a décidé, il y a deux ans, de renforcer les accords particuliers qui la lient à ces pays, en définissant une politique dite « politique méditerranéenne renouée », sur laquelle reposent dorénavant de nouveaux instruments financiers, une enveloppe régionale et une augmentation du montant global de l'aide.

La France continue néanmoins de penser qu'il faut aller plus loin. C'était l'objet des entretiens qui ont eu lieu récemment avec nos collègues espagnols à Salamanque. Les pays du sud de la Communauté, plus directement concernés que ceux du nord, sont préoccupés par le développement de la situation démographique et économique dans les trois pays que vous avez cités.

Nous avons nous-mêmes préconisé la rencontre des « Cinq plus cinq », c'est-à-dire des cinq pays du Maghreb et des cinq pays du littoral nord de la Méditerranée. Vous savez pour quelles raisons ce cadre n'a pas permis d'aller plus loin dans les négociations.

J'ai enregistré avec plaisir que vous souhaitiez la reprise des discussions entre les « Cinq plus cinq », sans exclusion, comme d'aucuns auraient pu le penser, la Libye des pays du Maghreb, pour les raisons que l'on sait. Je prends acte de cet état d'esprit. Il sera utile au Gouvernement, le moment venu, lorsque vous l'interrogerez sur ces problèmes.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Monsieur le ministre d'Etat, depuis son éclatement, l'ex-URSS est agitée de soubresauts meurtriers. Les Républiques du Caucase n'échappent hélas pas à la règle, et la situation dans cette région a connu ces derniers mois une aggravation alarmante.

La Fédération de Russie se trouve aujourd'hui confrontée à d'importantes tensions interethniques : ce sont les revendications territoriales, en Ossétie du Nord, la demande de rattachement de l'Ossétie du Sud à l'Ossétie du Nord, ou encore l'irréductibilité de la Tchétchénie.

La gravité de la situation a conduit le Président russe à décréter l'état d'urgence pour un mois en Ossétie du Nord et en Ingouchie, placées désormais sous administration provisoire directe jusqu'au 2 décembre.

La Géorgie, quant à elle, est profondément secouée par les querelles nationalistes avec les Ossètes du Sud, qui veulent faire sécession, et surtout avec les combattants indépendantistes abkhazes auxquels elle livre des combats très durs, ce qui a amené les autorités à mobiliser plus de 40 000 réservistes.

En Azerbaïdjan, la guerre fait toujours rage dans l'enclave du Haut-Karabakh, où la population, en majorité arménienne, lutte pour obtenir le droit à l'autodétermination. Cette guerre a déjà fait trois mille victimes, et devient encore plus cruelle dès que les feux de l'actualité se sont éloignés.

Si l'Arménie n'est officiellement en guerre avec personne, elle est toujours menacée par son voisin direct, l'Azerbaïdjan, qui la soumet à un blocus économique depuis trois ans et avec lequel elle vit depuis des années un conflit larvé.

L'Arménie, enclavée, isolée, est maintenant frappée économiquement de plein fouet par les conséquences des conflits dans les pays voisins, en Géorgie et en Russie.

Les problèmes de ravitaillement en énergie et denrées alimentaires sont tels que, depuis septembre 1992, le gouvernement a instauré le rationnement pour les produits de première nécessité. La lassitude et l'épuisement s'instaurent dans ce pays usé et affamé par des années de blocus et de guerre. La misère se répand, alors que les menaces extérieures sont toujours aussi persistantes. L'Arménie, monsieur le ministre d'Etat est en danger, car ses forces vives s'épuisent de l'intérieur.

M. le président. Pouvez-vous poser votre question, mon cher collègue ?

M. René Rouquet. J'y viens.

Alors que l'espoir né du début des diverses négociations entreprises, que ce soit dans le cadre de la CSCE, de l'ONU ou de la CEI, s'est envolé, alors que l'hiver approche, le pays commence à se vider, l'émigration vers les pays d'Occident bat son plein.

Monsieur le ministre d'Etat, pour faire face à cette situation préoccupante, un nouvel élan diplomatique est nécessaire.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les actions actuellement entreprises et celles que vous envisagez d'entreprendre pour encourager le règlement pacifique des conflits, venir en aide aux populations menacées et participer à un apaisement des tensions dans le Caucase ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, l'Azerbaïdjan et l'Arménie s'opposent sur l'affaire du Haut-Karabakh depuis 1988. Nous n'avons cessé de préconiser le recours au dialogue et à la discussion. C'est dans le cadre de la CSCE, comme je l'ai indiqué il y a quelques instants, que la Conférence de Minsk a été mise au point. Et nous continuons à soutenir l'action diplomatique qui a lieu à l'intérieur de la Conférence de Minsk.

Par ailleurs, sur le plan de nos relations bilatérales, traditionnelles en raison des liens historiques qui existent entre le peuple arménien et le peuple français, la France multiplie ses efforts. Elle sera le premier pays présent à Erevan. J'ai indiqué cet après-midi quelles étaient les dispositions prises dans le budget de 1993 pour préparer et mener à bien certaines opérations. Je vous donne maintenant un peu plus de détails à cet égard.

Nous venons d'acheter l'immeuble de la Maison des acteurs dans le centre d'Erevan, pour dix millions de francs. Le personnel diplomatique qui a rejoint ou va rejoindre la capitale de l'Arménie peut désormais y être hébergé. Les chiffeurs viennent de rejoindre le chef de la chancellerie à l'ambassade. Enfin, depuis jendi dernier, un système de communications a été établi entre Paris et l'Arménie.

Nous sommes donc maintenant à pied d'œuvre et, je le répète, la France est le premier pays à être représenté à Erevan. J'ajoute que j'ai l'intention de me rendre avant la fin de l'année dans différents pays de cette région du monde, et notamment en Arménie.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult, au nom du groupe du RPR pour la dernière question.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre d'Etat, ma question portera sur le dossier des titres russes et de leur remboursement. Elle ne sera pas celle d'un député d'opposition, car elle se veut l'expression consensuelle du président du groupe d'études parlementaire sur la dette russe, créé par mon ami Jean-Pierre Delalande et qui réunit 117 députés, ce qui en fait un des groupes d'études les plus nombreux de l'Assemblée.

Je tiens d'abord à vous dire ma reconnaissance personnelle pour l'intérêt que vous portez à ce dossier et que vous avez démontré voici peu en recevant personnellement au Quai d'Orsay le président du groupement national des détenteurs de titres russes, Edouard Champenois.

Vous le savez, cette question nous vient de l'histoire. Les familles ont gardé la mémoire d'une amitié franco-russe dont l'engagement financier fut promu par l'Etat français pendant plusieurs dizaines d'années avant la première guerre mondiale. Plus de 1,6 million de nos concitoyens ont investi leurs francs dans cette patrie russe qui était notre alliée contre le Kaiser. Des gens modestes ou issus des classes moyennes, pas des banquiers. Pour eux, la Révolution fut synonyme de spoliation de 1918 à ces dernières années. Pour ces petits porteurs, l'espoir est revenu avec M. Gorbatchev et M. Eltsine.

Monsieur le ministre d'Etat, vous pouvez ramener de l'espoir dans les tiroirs et les coffrets de plusieurs dizaines de milliers de familles françaises (*Sourires*) en ouvrant le dossier des emprunts russes avec toute votre autorité et votre fermeté, car nous savons pouvoir déjà compter sur votre bienveillance.

Je vous poserais donc deux questions précises.

Premièrement, quand comptez-vous faire approuver par l'Assemblée nationale, au cours de la présente session, la ratification du traité du 7 février 1992, après l'accord du conseil des ministres au mois d'août dernier ?

Deuxièmement, accepteriez-vous d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée, avec vos collègues du Gouvernement, la proposition de loi tendant à créer une agence nationale pour le recensement et l'indemnisation des porteurs de titres russes, proposition rédigée par notre groupe d'études parlementaire, dont fait partie le président Auroux, et qu'avec mon collègue Jean-Claude Mignon, nous déposerons demain matin sur le bureau de l'Assemblée nationale ?

Monsieur le ministre d'Etat, le soixante-quatrième anniversaire du changement en Russie verra-t-il, grâce à vous, le règlement de la dette russe dans notre pays ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Je vous remercie, monsieur le député, d'avoir réservé pour la fin des questions ce problème touchant aux emprunts russes.

M. Jean-Marie Daillet. C'est le dessert ! (*Sourires*.)

M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères. Vous avez bien voulu rappeler que je n'en étais préoccupé personnellement et j'ai été très sensible à vos remerciements. Je n'ai pas douté un seul instant de l'importance du groupe ou de l'intergroupe chargé de ces dossiers, ayant pu en juger par le nombre de lettres que j'ai reçues des parlementaires. Soixante et onze députés et une vingtaine de sénateurs m'ont écrit, dans des termes presque identiques, ce qui m'a laissé penser que l'inspiration était aussi collective. (*Sourires*.)

J'ai tenu à recevoir, avant les missives dont je viens de parler, le président du groupement qui défend les intérêts des porteurs de titres russes, car tout commandait et tout commande pour le Gouvernement de se pencher sur ce dossier, ne serait-ce qu'en raison de sa dimension émouvante que vous venez de rappeler : ces hommes et ces femmes qui, en 1917, avaient souscrit ces emprunts en pleine guerre.

C'est moi-même qui ai soulevé cette question lors de la venue à Paris du président Eltsine et il ne vous a pas échappé que, dans l'accord intervenu entre la France et la Russie au mois de février, une disposition particulière a prévu qu'une commission mixte devait se mettre au travail pour régler ce contentieux.

Enfin, j'ajouterai que, pour des raisons techniques, le ministère des finances de la République a été associé à ce travail et que, bien évidemment, il fait valoir, de son point de vue tout à fait légitime, un certain nombre d'objections sur le dossier lui-même. Cela ne m'a pas empêché de souhaiter que la commission mixte puisse travailler le plus rapidement et le plus efficacement possible.

Il en sera ainsi, à l'occasion de la venue à Paris, dans quelques jours, de mon collègue le ministre des affaires étrangères de Russie, M. Kozyrev. Nous mettrons en place le groupe de travail qui doit se réunir pour examiner quelles solutions peuvent être trouvées à ce délicat et douloureux problème.

Quant à la ratification du traité lui-même, qui a été signé cette année, elle interviendra dans un délai raisonnable qui tiendra compte à la fois des obligations du Gouvernement et des convenances de l'Assemblée nationale. Mais croyez bien que ce n'est pas de moi que viendra le moindre retard, puisque je crois avoir prouvé par mon action que j'étais très désireux de voir ce problème tranché dans le même sens que l'ensemble des députés qui m'ont écrit, (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Affaires étrangères et coopération : I. - Affaires étrangères ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 348 801 518 francs ;

« Titre IV : 233 869 545 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 440 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 237 090 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 43 640 000 francs ;

« Crédits de paiement : 42 050 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'état B.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	552
Nombre de suffrages exprimés	485
Majorité absolue	243

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale a adopté.

L'Assemblée voudra sans doute considérer qu'elle procède au même vote sur les autres crédits.

Je mets donc aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Après l'article 80

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant l'amendement n° 38 rectifié de M. Pierre-André Wiltzer tendant à insérer un article additionnel après l'article 80.

Cet amendement est ainsi rédigé :

« Après l'article 80, insérer l'article suivant :

« L'Etat récapitulatif des crédits concourant au développement de la langue française et de la francophonie est complété par une présentation des actions mises en œuvre par la France en application des décisions des sommets francophones. Ce document, présenté chaque année, doit être communiqué au Parlement au plus tard avec le début de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances par l'assemblée nationale. »

La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Madame le secrétaire d'Etat, deux des orientations majeures de la politique extérieure de la France sont, d'une part, la construction européenne et, d'autre part, la coopération avec les pays du Sud, en particulier francophones. Dans ces deux domaines, il me semble que la politique de notre pays ne pourra être efficace que si elle est véritablement connue des Français et soutenue par eux. Cela passe évidemment par une participation réelle du Parlement.

En ce qui concerne l'Europe, nous avons voté il y a peu une révision constitutionnelle, qui a organisé l'information et la consultation des deux assemblées sur les décisions des instances communautaires. Mais pour la francophonie, qui est devenue un ensemble international structuré et doté, avec les sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, d'un organe de décision et de moyens financiers diversifiés, il faut s'orienter dans la même direction.

Dans l'immédiat, car la construction francophone n'est certainement pas encore arrivée au point de structure de la construction européenne, il est pour le moins indispensable que le Parlement dispose d'une vue d'ensemble des engagements financiers de l'Etat dans le cadre de la coopération francophone. Or tel n'est pas véritablement le cas. Nous savons tous pour l'avoir expérimenté chaque année à quel point les actions menées par le pays en matière de francophonie sont dispersées dans les budgets de nombreux ministères, et combien il est donc difficile d'avoir cette vue d'ensemble.

Il existe bien un document baptisé Etat récapitulatif des crédits concourant au développement de la langue française et à la défense de la francophonie. Mais ce n'est qu'un mince catalogue de vingt-cinq pages qui ne contient que des tableaux chiffrés d'une extrême austérité et difficiles à interpréter, car il n'y a pas une ligne de commentaire, pas un mot d'explication. En outre, sa date de publication, quand publication il y a, tend à être si tardive que cet état récapitulatif n'a plus dans certains cas qu'un intérêt rétrospectif. A titre d'exemple et pour détendre l'Assemblée, je signale que le dernier document de ce genre que j'ai pu me procurer concernait la loi de finances de 1991 et a été distribué à l'Assemblée nationale le 19 décembre 1990, c'est-à-dire alors que la discussion budgétaire était pratiquement consommée ! (*Sourires.*) Pour 1992, mes recherches ont été vaines. J'en ai déduit que ce document n'avait peut-être pas été établi, ou que, s'il l'avait été, il s'était égaré en cours de route.

Bref, la situation actuelle n'est satisfaisante ni pour le Parlement, ni n'a pas l'instrument d'information nécessaire, ni pour le Gouvernement qui manque là une occasion de présenter de manière synthétique l'ensemble des actions qui relèvent de la politique de coopération francophone.

Franchement, pas plus que mes collègues, je n'ai très bien compris pourquoi, dans un passé récent, le Gouvernement avait manifesté une si grande réticence - pour ne pas dire plus - sur la nécessité de cette information.

J'avais songé à demander au Gouvernement de déposer un rapport particulier sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la francophonie. Mais, soucieux de ne pas alourdir la tâche de l'administration, je propose finalement une solution plus simple et plus économe sur le plan administratif. Elle consiste à prévoir dans l'état récapitulatif existant déjà - du moins en principe - une présentation mais cette fois-ci complète et relativement détaillée - rien à voir avec les

tableaux squelettiques des pages 27 et 28 du « jaune » - des actions mises en œuvre par notre pays en application des décisions des sommets.

J'ai précisé dans l'amendement que j'ai l'honneur de vous soumettre que cet état, pour être utile, devrait être communiqué au Parlement à temps, c'est-à-dire au plus tard avant le début de l'examen de la deuxième partie du projet de loi de finances.

S'il est vrai, comme j'en suis convaincu, que la coopération, l'aide au développement et la solidarité francophone sont des axes de plus en plus importants de notre politique dans le monde, nous devons nous donner les moyens d'en discuter en connaissance de cause.

C'est pourquoi j'espère, madame le secrétaire d'Etat, que vous voudrez bien accepter cet amendement et obtenir de votre collègue chargé du budget qu'il ne l'assassine pas par une nuit sans lune, vers la fin de la session, comme cela s'est produit en 1989. « L'assassin » était alors M. Charasse ! (*Sourires.*)

Ultime précision : la demande d'information et de dialogue qui s'exprime par cet amendement ne relève pas seulement d'une démarche personnelle. Elle traduit, soyez-en conscients, le besoin d'information ressenti par nombre de parlementaires, notamment ceux qui sont membres de l'assemblée internationale des parlementaires de langue française qui, vous le savez, appartiennent à tous les groupes de cette assemblée.

M. Richard Cazeneuve. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission des affaires étrangères, saisie pour avis ?

M. André Delehedde, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Proposer qu'à l'état récapitulatif des crédits concourant au développement de la langue française et de la francophonie soit ajoutée une présentation du suivi des sommets francophones apparaît *a priori* séduisant.

Il nous faut cependant relativiser les choses. S'il est intéressant de montrer que les actions en matière de francophonie sont multilatérales et multiformes, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont pas mises en œuvre par la France seule. En effet, c'est le conseil permanent de la francophonie qui est chargé du suivi des décisions et des orientations prises par les sommets francophones.

Par ailleurs, plutôt que d'être informé sur des actions que la France n'aura pas à mener, il vaudrait mieux connaître le montant des crédits qu'elle engage dans ce type d'actions.

Les complications sont nombreuses. Outre la question des fonds liés, c'est-à-dire les domaines où la France peut décider véritablement de la manière dont les opérations vont être menées, et des fonds déliés, et sur laquelle je ne m'étendrai pas, il faut savoir qu'après la réunion des sommets les crédits sont engagés sur deux ans. Il ne faut pas oublier non plus que les sommets n'ont pas lieu à date fixe. Ainsi, le sommet de Dakar a eu lieu en mai 1989 et celui de Chaillot en novembre 1989. Or l'amendement propose un rapport à date fixe.

Pour autant, on peut penser qu'il serait intéressant de faire le point au moment de la discussion budgétaire. Mais, et les quelques remarques que j'ai faites n'avaient pas d'autre sens, nous n'aurons qu'une photographie à un moment donné des actions mises en œuvre après les sommets de la francophonie. Nous ne pourrons pas aller au-delà.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le secrétaire d'Etat à la francophonie et aux relations culturelles extérieures. Monsieur le député, sous réserve des contraintes techniques qui viennent d'être évoquées par M. le rapporteur, et ainsi qu'il vient de le dire, je pense en effet que nous pourrions établir une photographie qui, reprise année après année, sera susceptible de donner une vision d'ensemble de l'évolution de la mise en œuvre des décisions des sommets.

Puisqu'un document concernant les crédits consacrés au développement de la langue française et de la francophonie existe déjà, il pourrait être utilement complété par des informations relatives aux actions entreprises par la France en application des décisions prises lors des sommets francophones.

Le Gouvernement partage votre souci de transparence vis-à-vis de la représentation nationale et d'une popularisation de cette politique à l'égard de l'ensemble de nos concitoyens, que vous avez fort justement exprimée. Quoi de mieux que d'apporter aux parlementaires les éléments qui leur permettent de relayer ensuite cette action auprès de leurs électeurs ?

Le Gouvernement s'en remet donc à la sagesse de l'Assemblée pour apprécier votre proposition, monsieur Wiltzer.

M. le président. La parole est à M. Pierre-André Wiltzer.

M. Pierre-André Wiltzer. Juste un mot, monsieur le président, pour répondre à André Delehedde. Dans mon esprit - peut-être n'ai-je pas été assez clair - je ne souhaitais pas du tout demander l'impossible, c'est-à-dire un bilan des décisions prises lors des sommets, mais, plus simplement, un récapitulatif des engagements qu'année par année la France, dans son budget, peut être amenée à consacrer à ses actions.

M. André Delehedde, rapporteur pour avis. Tout à fait d'accord !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Avec toute la sympathie que j'éprouve à l'égard du rapporteur de la commission des affaires étrangères, je lui ferai observer que la proposition de Pierre-André Wiltzer n'a pas été examinée par la commission. Nous sommes donc parfaitement libres de notre décision. J'espère que la sagesse à laquelle le Gouvernement s'en remet se traduira par un soutien à la proposition de Pierre-André Wiltzer.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. Richard Cazeneuve et M. Eric Raoult. Très bien !

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, de MM. Jean-Jacques Hyst, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues, une proposition de loi constitutionnelle portant sur la mise en cause de la responsabilité pénale des membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

La proposition de loi constitutionnelle n° 2995 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, de MM. Jean-Jacques Hyst, Jacques Barrot et plusieurs de leurs collègues, une proposition de loi organique portant application du titre IX *bis* de la Constitution du 4 octobre 1958 relatif à la mise en cause de la responsabilité pénale des membres du Gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions.

La proposition de loi organique n° 2996 est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, de M. Georges Colombier et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la constitution d'une commission d'enquête portant sur la gestion et les activités de la Caisse française de développement.

La proposition de résolution n° 2999 est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, de M. René Dosière, un rapport n° 2998 fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services.

7

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, de M. Michel Barnier, un rapport d'information n° 2997, déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur l'état de l'environnement en Europe orientale.

8

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 3 novembre 1992, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi adoptée avec modifications par le Sénat en deuxième lecture portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme.

La proposition de loi, n° 2994, est envoyée à la commission de la production et des échanges.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Affaires étrangères : coopération et développement.

Annexe n° 3 (Affaires étrangères et coopération : coopération et développement). - M. Pierre Victoria, rapporteur spécial.

Avis n° 2947 au nom de la commission des affaires étrangères : tome VI (Affaires étrangères et coopération : coopération et développement) de M. Pierre Brana.

Avis n° 2948 au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome II (Affaires étrangères et coopération : coopération et développement) de M. Guy-Michel Chauveau.

Équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière.

Annexe n° 19 (Équipement, logement et transports : transports terrestres et SNCF). - M. Claude Germon, rapporteur spécial.

Annexe n° 20 (Équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière). - M. Alain Rodet, rapporteur spécial.

Avis n° 2950 au nom de la commission de la production et des échanges : tome VI (Équipement, logement et transports : transports terrestres et SNCF, routes et sécurité routière) de M. Jean-Pierre Baumler.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 4 novembre 1992, à zéro heure quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 3 novembre 1992

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 17 novembre 1992 a été ainsi fixé :

Mardi 3 novembre 1992, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 :

Affaires étrangères (suite).

Mercredi 4 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Affaires étrangères : coopération et développement.

Équipement, logement et transports : transports terrestres, routes et sécurité routière.

Jeudi 5 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Agriculture et développement rural ; BAPSA.

Vendredi 6 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Équipement, logement et transports : transport aérien, météorologie ; aviation civile.

Travail, emploi et formation professionnelle.

Samedi 7 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Premier ministre : services généraux, SGDN, Conseil économique et social, Plan, fonction publique ; Journaux officiels.

Éducation nationale et culture : culture.

Lundi 9 novembre 1992, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Défense.

Éducation nationale et culture : enseignement scolaire.

Mardi 10 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à seize heures :

Éducation nationale et culture : enseignement scolaire (suite) ; enseignement supérieur.

Jeudi 12 novembre 1992, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Environnement.

Jeunesse et sports.

Vendredi 13 novembre 1992, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Aménagement du territoire.

Équipement, logement et transports : urbanisme, logement et services communs.

Samedi 14 novembre 1992, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement et transports : mer.

Anciens combattants.

Éducation nationale et culture : communication.

Lundi 16 novembre 1992, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Industrie et commerce extérieur.

Commerce et artisanat.

Mardi 17 novembre 1992, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Économie, finances et budget : charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; Monnaies et médailles.

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

CESSATION DE MANDAT ET REMPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ NOMMÉ MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Vu l'article 23 de la Constitution ;

Vu l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution, notamment son article 1^{er}, et l'article L.O. 153 du code électoral ;

Vu le décret du 2 octobre 1992, publié au *Journal officiel* du 3 octobre 1992, relatif à la composition du Gouvernement ;

M. le président de l'Assemblée nationale a pris acte de la cessation, le 2 novembre 1992, à minuit, du mandat de député de M. André Billardon, nommé ministre délégué à l'énergie.

Par une communication de M. le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le président de l'Assemblée nationale a été informé que M. André Billardon, député de la 3^e circonscription de Saône-et-Loire, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Bernard Loiseau.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 4 novembre 1992)

GROUPE SOCIALISTE

(248 membres)

- Supprimer le nom de M. André Billardon.
- Ajouter le nom de M. Bernard Loiseau.

DÉMISSION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. Henri Cuq a donné sa démission de membre de la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Le groupe RPR a désigné :

Mme Nicole Catala pour siéger à la commission d'enquête sur les moyens de lutter contre les tentatives de pénétration de la Mafia en France.

Candidature affichée le mardi 3 novembre 1992 à dix-huit heures.

Cette nomination prend effet dès sa publication au *Journal officiel*.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA MISE À LA DISPOSITION DES DÉPARTEMENTS DES SERVICES DÉCENTRÉS DU MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET À LA PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE CES SERVICES.

Nomination du bureau

Dans sa séance du mardi 3 novembre 1992, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Gérard Gouzes.

Vice-président : M. Jacques Larché.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. René Dosière.

Au Sénat : M. Lucien Lanier.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 3 novembre 1992

SCRUTIN (N° 711)

sur le titre III de l'état 8 du projet de loi de finances pour 1993
(budget des affaires étrangères et coopération. I. - Affaires étrangères : moyens des services).

Nombre de votants	552
Nombre de suffrages exprimés	485
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	275
Contre	210

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (266) :

Pour : 265.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre Kucheida.

Groupe R.P.R. (125) :

Contre : 112.

Non-votants : 13. - Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Pierre Bachelet, Pierre de Benouville, Louis de Broissia, Richard Cazenave, Jean-Paul Charlé, Eric Doligé, Alain Joemann, Jacques Masdeu-Arus, Pierre Mazeaud (président de séance), Jean-Claude Mignon, Maurice Nénou-Pwataho et Lucien Richard.

Groupe U.D.F. (88) :

Contre : 87.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Marie Caro.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 2. - MM. Edouard Landrain et Michel Voisin.

Abstentions volontaires : 37.

Non-votant : 1. - M. Marc-Philippe Daubresse.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (25) :

Pour : 10. - MM. Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Dailliet, Bernard Loiseau, Claude Miquieu, Alexis Pota, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 9. - MM. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, Mme Marie-France Stlrbois et M. André Thien Ah Koon.

Abstentions volontaires : 3. - MM. Serge Franchis, Elie Hoarau et Alexandre Léontieff.

Non-votants : 3. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Auguste Legros et Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Ont voté pour

MM.		
Maurice	Mme Jacqueline	Robert Ansell
Adevsh-Peuf	Alquier	Henri d'Attilio
Jean-Marie Alaize	Jean Aclaant	Jean Anroux
Jean Albony	Bernard Angels	Jean-Yves Aotexler

Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Belduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Claude Barande
Bernard Baroin
Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufile
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
François Bernardini
Michel Berson
Bernard Bionlac
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdia
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braiac
Pierre Brana
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Alain Bureau
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Calloud
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolle
André Capet
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castor
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césarre
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles

Michel Charzat
Guy-Michel Chauvean
Jean-Claude Chermann
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffinaeu
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Dailliet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosler
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dbaillé
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dolfo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Dorieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecohard
Henri Emmannelli
Pierre Esteve
Claude Evin
Laurent Fablia
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Forni
Alain Fort
Jean-Pierre Fourné
Michel François
Roger Franzoal
Georges Frèche
Michel Fromet
Claude Gais
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Jean Gaubert
Claude Germon
Jean Giovannelli

Joseph Gourmelon
Hubert Gonze
Gérard Goazes
Léo Grézard
Jean Guigné
Edmond Herré
Jacques Hencllin
Pierre Hlard
François Hollade
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jaltou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Journet
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapalre
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard LeFranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolne
Guy Lengagne
Roger Lérou
Alain Le Vern
Claude Lise
Robert Loüil
Bernard Loiseau
Guy Lordinat
Jeanny Lorgeux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppé
Bernard Madrelle
Jacques Mathéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandon
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Métals
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Milgoud
Mme Hélène Milgaon
Claude Miquieu
Gilbert Miterrand
Marcel Moeur

Guy Monjalon
Gabriel Moucharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nuzzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaud
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillat
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Provenx
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ramos
Guy Ravier

Alfred Recours
Daniel Reurs
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard Schwartzberg

Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphe Sublet
Michel Suchod
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thavain
Pierre-Yvon Trémeil
Edmond Vacant
Daniel Vallant
Emile Vernaudou
Pierre Victoris
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Jean Vittrant
Marcel Wachoux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms.

Mme Yann Piat
Etienne Piate
Ladislas Poziatowski
Bernard Pons
Robert Poijade
Jean-Luc Prael
Jean Proioi
Eric Raoult
Pierre Raynaud
Jean-Luc Reitzner
Marc Reymann
Jean Rigand
Gilles de Robiea
Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi

André Rossibot
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Sautini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Seillinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France Stürbois

Paul-Louis Tenailhou
Michel Terrot
André Thieu Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Tozboa
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Vallex
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Michel Voisin
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff.

Ont voté contre

Mme Nicole Ameline
MM.

René André
Henri-Jean Arnaud
Philippe Aubergier
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Mme Roselyne Bachelet
Patrick Balkany
Edouard Ballard
Claude Barate
Michel Barnier
Jacques Banniel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégault
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brocard
Albert Brochard
Christian Cabal
Mme Nicole Castal
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Hervé de Charette
Serge Charles
Jean Charroppia
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Cousin
Yves Coussin
Jean-Michel Couve
René Couvelènes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Dangrellh
Bernard Debré

Jean-Louis Debré
Arthur Dehaine
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Willy Diméglio
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugoin
Georges Durand
André Durr
Charles Färman
Christian Estrosi
Jean Fa'ala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gaillard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gattignol
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Goasduff
Jacques Godfrain
François-Michel Gounot
Georges Gorse
Alain Griotteray
François Grössenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Didier Julia

Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Edouard Landrain
Philippe Legras
Gérard Léonard
Arnaud Lopercq
Pierre Lequiller
Roger Lesias
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Loquet
Alain Madelin
Jean-François Manzel
Raymond Marcellia
Claude-Gérard Marcus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattei
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjolan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressand
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nuogesser
Patrick Oiller
Charles Paccou
Arthur Praecht
Charles François
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandrand
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquill
Michel Pelchat
Dominique Perben
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert

Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphandéry
François Asensi
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
François Bayrou
Marcelin Berthelot
Claude Birraux
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jacques Brunhes
Jean-Marie Caro
René Carpentier
Georges Chavanes
René Couann
Jean-Yves Cozan
Adrien Duraud
André Duroncha
Jean-Pierre Foucher

Serge Franchis
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Jean-Claude Gayssot
Francis Geog
Germain Geisgerwin
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
Roger Goukler
Gérard Grigou
Hubert Grimaud
Ambroise Guellec
Georges Hage
Guy Hermier
Elie Hoaran
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Mme Muguet
Jacquaint
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou

Christian Kert
André Lajoinie
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Alexandre Léontieff
Paul Lombard
Georges Marchais
Pierre Métaignerie
Gilbert Millet
Robert Montargent
Ernest Moutoussamy
Mme Monique Papon
Louis Pierna
Jacques Rimbault
François Roelobloine
Bernard Stasi
Jean Tardilo
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Pierre Mazeaud, qui présidait la séance.

D'autre part :

Mme Michèle Alliot-Marie
MM.
Pierre Bachelet
Pierre de Benouville
Jean-Michel Boucheros
(Charente)

Louis de Broissia
Richard Cazenave
Jean-Paul Charlé
Marc-Philippe Daubresse
Eric Dollgé
Alain Jouemann
Jean-Pierre Kucheida

Auguste Legros
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Claude Mignon
Maurice Nénou-Pwataho
Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Lucien Richard.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Pierre Bachelet, Pierre de Benouville, Louis de Broissia, Richard Cazenave, Jean-Paul Charlé, Eric Dollgé, Alain Jonemann, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Claude Mignon, Maurice Nénou-Pwataho et Lucien Richard ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

Mises au point au sujet d'un précédent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 707) sur le titre III de l'état B du projet de loi des finances pour 1993 (budget des postes et télécommunications : moyens des services) (*Journal officiel*, débats A.N., du 29 octobre 1992, p. 4459), M. André Thieu Ah Koon a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour » ; M. André Rossi a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre » ; M. Alexis Pota a fait savoir qu'il avait voulu « s'abstenir volontairement ».

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponse des ministres <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	114	858	
33	Questions..... 1 an	113	569	
63	Table compte rendu.....	56	89	
93	Table questions.....	54	97	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	104	540	
36	Questions..... 1 an	103	353	
66	Table compte rendu.....	56	84	
96	Table questions.....	34	54	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	704	1 606	
27	Série budgétaire..... 1 an	213	314	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	703	1 569	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution
 Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

